REPUBLIQUE DU NIGER

Plan de réforme du secteur des engrais au Niger

VERSION DEFINITIVE
JANVIER 2018

Ce Plan a été adopté par le Conseil de Cabinet tenu le 10 Janvier 2018 et est le Plan référencé dans le **Décret Présidentiel d'Approbation Numéro 2018-046/PRN/MAG/EL** pris en Conseil des Ministres du 12 Janvier 2018.

Tables des matières

I. INTRODUCTION 9

II. METHODOLOGIE 9
II.1 Revue documentaire et mobilisation expertise nationale et internationale 9
II.2 Etudes sectorielles complémentaires 10
II.3 Consultation des parties prenantes 10
II.4 Atelier national de validation de propositions pour la réforme 10

III. RÉSULTATS DES ÉTUDES ET DES CONSULTATIONS 11
III.1. Résultats des consultations des parties prenantes 11
III.2. Résultats des études 12
III.2.1. Evaluation des politiques d'importation et de distribution des engrais au Niger 12
III.2.2. Coûts et structure des prix des engrais au Niger 14
III.2.3. Cadre opérationnel du programme de subvention des engrais 18

IV. PROJET DE PLAN DE REFORME DU SECTEUR DES ENGRAIS AU NIGER 19
IV.1.Cadre institutionnel, législatif et réglementaire de la réforme 20
IV.1.1. Les organes de la réforme 20
IV.1.2. Les textes réorganisant le secteur 21
IV.2. Cadre politique 22
IV.2.1. Réorganisation du système d'approvisionnement 22
IV.2.2. Politiques d'importation/distribution 23
IV.2.3. Politiques de prix 24
IV.3. Programme réformé de subvention des engrais 24
IV.3.1. Conception 24
IV.3.2. Mise en œuvre du programme de subvention 28
IV.4. Gestion du plan de réforme 31
IV.5 Résultats attendus de la réforme 32
IV.6 Hypothèses de base pour la réussite de la réforme et risques potentiels 34

V. CONCLUSIONS GENERALES 36

LISTE DES ANNEXES 38
Annexe 1 : Plan de consultation des parties prenantes de la réforme du secteur des engrais au Niger 38
Annexe 2 : Notes de Consultations des parties prenantes 49
Annexe 3 : Structure des prix et des coûts des engrais au Niger 62
Annexe 4 : Composition générique de l'Observatoire du Marché de Engrais au Niger 66
Annexe 5 : Propositions de reformulation du décret n°2016-304/PRN/MAG/EL du 29 juin 2016 portant modalités d'application du Règlement C/REG. 13/12/12 de la CEDEAO 67
Annexe 6 : Feuille de route de la réforme du secteur des engrais au Niger 70
Annexe 7 : Liste des importateurs d'engrais des régions de Maradi, Zinder et Tahoua 71

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Coûts d'approvisionnement en engrais par la CAIMA

Tableau 2: Variation du coût du transport (CFA/Camion de 35 MT) entre Niamey et les régions au cours des 4 dernières années

Tableau 3: Prix des engrais « position rendu Niamey » par les ports d'entrée ouest africains

Tableau 4 : Coûts de transport des engrais via les routes d'Afrique de l'Ouest et du Nord Tableau 5: Prix des engrais dans les pays voisins

Tableau 6 : Schéma illustratif de subvention dégressive

Tableau 7: Résumé des impacts prévisionnels de la réforme sous le scénario 1

Tableau 8: Résumé des impacts prévisionnels de la réforme sous le scénario 2

Tableau 9: Résumé des impacts prévisionnels de la réforme sous le scénario 3

Tableau 10 : Risques pour la réforme et actions de mitigation

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Schéma du système actuel d'approvisionnement en engrais au Niger

Figure 2: Processus opérationnel de la subvention avec les bons d'achat d'engrais

Figure 3 : Place de la communication dans la mise en œuvre du plan de réforme

Acronymes et Abréviations

BAS	Budget d'Affectation Spéciale
BI	Boutique d'Intrants
CAIMA	Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CONACEN	Comité National de Contrôle des Engrais
COTEN	Comité Technique des Engrais du Niger
CRA	Chambres Régionales de l'Agriculture
DAP	Di Ammonium Phosphate
DAP	Delivered At Place
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FOB	Free On Board
i3N	Initiative Trois N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
IFDC	International Fertilizer Development Center - Centre International pour le Développement des Engrais
GdN	Gouvernement du Niger
GIFS	Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
MCA	Millennium Challenge Account
MCC	Millennium Challenge Corporation
MAG/EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MSME	Micro, Small and Medium Enterprises - Les Micro, Petites et Moyennes Entreprises
MT	Metric Ton - Tonne Métrique
NPK	Azote, Phosphore, Potassium
OCP	Office Chérifien des Phosphate
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMEN	Observatoire du Marché des Engrais au Niger
ONG	Organisation Non gouvernementale
OP	Organisations de Producteurs
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'investissements prioritaires
PNSE	Programme National de Subvention des Engrais
PRN	Présidence de la République du Niger
SIAD	Stratégie Décentralisée et Partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable
SNCE	Société Nationale de Contrôle des Engrais
SOAPAM	Société Ouest Africaine de Production Agricole et Marchande
PASEC	Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux Risques Climatiques
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
RAMSAR	Zone humide classée site RAMSAR par le gouvernement Nigérien
TKM	Tonne kilométrique
UC-PMC	Unité de Coordination des Programmes du Millennium Challenge

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le gouvernement du Niger avec l'appui du MCC, s'est engagé à travers le MCA Niger dans un processus de réforme du secteur des engrais au Niger. Ce besoin de réforme peut s'expliquer par la faible contribution du secteur des engrais aux objectifs assignés à l'agriculture à travers les initiatives nationales telles que l'initiative 3N, la SIAD et autres stratégies de sécurité alimentaire. Cette contribution est largement en deçà des attentes des parties prenantes.

Le taux d'utilisation d'engrais estimé à 3kg/ha/an est de loin inférieur à la moyenne continentale d'environ 12 kg/ha/an et ne permet pas de réaliser une production agricole suffisante pour couvrir les besoins alimentaires du pays. Les facteurs suivants concourent à ce bas niveau d'utilisation des engrais : i) Faible accès aux engrais (pouvoir d'achat des producteurs, accès au financement, conditionnement, distribution) ; ii) Connaissances limitées des producteurs sur les engrais et leur utilisation ; iii) un environnement politique et réglementaire non adapté ; iv) un programme de subvention inefficace et v) une faible implication du secteur privé dans l'importation-distribution.

La réforme devrait contribuer à mettre en place un système efficace et durable, capable d'améliorer la disponibilité d'engrais de qualité et leur accessibilité aux producteurs dans toutes les régions du Niger. Aussi, vise-t-elle à élaborer un cadre opérationnel de fournitures d'engrais subventionnés liés à une base de données des bénéficiaires ciblés à l'avance.

Dans son esprit comme dans son contenu opérationnel, la réforme proposée répond à une conception pragmatique et optimale des rôles de l'Etat et du secteur privé. Dans le programme de réforme envisagé, l'Etat est un partenaire qui aide le secteur privé à se développer par une règlementation appropriée relative à la promotion de la concurrence et le contrôle de la qualité des engrais, dans un esprit de transparence du commerce et de bénéfices réels pour les utilisateurs d'engrais.

L'Etat et le secteur privé sont des acteurs qui, sous la réforme, opérent à des niveaux différents du système des engrais. La mission publique (l'Etat) et les perspectives de croissance du secteur privé sont séparées, mais sont complémentaires. Le mandat de l'Etat est de s'assurer que les agriculteurs bénéficient des effets positifs attendus de l'utilisation des engrais (accroissement des rendements, recapitalisation de la fertilité des sols, durabilité des systèmes de production à base de GIFS, amélioration des revenus). L'intervention principale de l'Etat dans le secteur réformé se fera à travers la subvention dans le souci de permettre aux agriculteurs d'accéder aux engrais à des prix abordables afin de réaliser les bénéfices ci-dessus cités.Pour que cette intervention soit efficace, le secteur privé devra être opérationnel et efficient dans l'importation et la distribution des engrais. L'Etat a donc la responsabilité de le mettre dans un environnement concurrentiel. Ainsi, ces deux acteurs peuvent coexister sans risque de compromettre les objectifs de la réforme.

Pour élaborer le plan de réforme, la démarche a consisté en 4 étapes : i) une revue documentaire et la mobilisation d'une expertise nationale et internationale ; ii) des études sectorielles complémentaires ; iii) la consultation des parties prenantes dans les 8 régions ; iv) un atelier national de validation du projet de plan de réforme.

Les consultations des parties prenantes ont permis de remonter les préoccupations telles que :
i) la non disponibilité des engrais en quantité suffisante et à temps dans le système actuel avec la CAIMA ; ii) la cherté des engrais et leur inaccessibilité en tout lieu et au moment opportun ; iii) le problème de la revente des dons en engrais à travers les circuits de la CAIMA ; iv) le besoin de renforcement des capacités des utilisateurs ; v) le contrôle de la qualité des engrais ; vi) l'absence de ciblage des bénéficiaires dans un contexte de réduction drastique des ressources allouées à la subvention.

L'analyse des politiques d'importation et de distribution des engrais a montré que la réforme du secteur de l'importation et de la distribution des engrais est nécessaire et requiert les actions suivantes :

- Une étude des sols pour une meilleure évaluation des besoins engrais par région ;
- La refonte du système de subvention et le recentrage des missions de la CAIMA, dans la perspective des fonctions régaliennes de l'Etat ;
- La promotion du secteur privé tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de distribution des engrais, mais dans une dynamique de promotion des économies d'échelle à l'importation et d'amélioration du cadre réglementaire, institutionnel et financier ;
- La réorganisation des circuits de distribution des engrais à la base, y compris une meilleure intégration des organisations paysannes dans ledit système de distribution et l'amélioration et le renforcement de leurs relations avec les banques et les institutions de microfinance.

De l'étude sur la structure des prix et des coûts des engrais au Niger, on peut retenir que :

- Il est possible d'avoir des prix compétitifs d'approvisionnement du Niger en engrais. L'approche directe appliquée par la CAIMA cette année en s'approvisionnant directement au niveau de OCP a permis de réduire sensiblement les coûts d'approvisionnement ;
- Les résultats obtenus cette année à partir des autres corridors des ports ouest africains (Abidjan, Lagos, Cotonou, Lomé) indiquent le même potentiel de compétitivité. Cependant, des investigations doivent être menées durant les prochaines années pour confirmer ce potentiel ;
- Hormis le prix FOB, le transport à l'intérieur du pays contribue le plus à la formation du prix de revient des engrais importés (20%-25%) ;
- Les tarifs pratiqués par le syndicat des transporteurs privés pour le transport des engrais vers les zones de consommation sont plus compétitifs que ceux pratiqués par la CAIMA ;
- Le prix subventionné des engrais au Niger est suffisamment élevé comparé à ceux des pays voisins (Burkina Faso, Ghana, Nigéria), ce qui pourrait à cause de la porosité des frontières, engendrer une « fuite » des engrais de ces pays vers le Niger.

Les études et consultations ont servi de base au développement du présent plan de réforme. Ce plan de réforme s'articule autour des composantes suivantes : un cadre institutionnel, législatif et réglementaire de la réforme ; un cadre politique ; un programme rénové de subvention ; la gestion du programme de réforme. Les principaux éléments de chaque composante sont énumérés comme suit :

Cadre institutionnel, législatif et réglementaire :

- Mise en place d'un environnement institutionnel de la réforme : adoption du document de la réforme
- Mise en place des organes de la réforme (Observatoire du Marché des Engrais au Niger, Comité Technique des Engrais du Niger)
- Révision des lois et textes réglementaires du secteur des engrais.

Cadre politique

- Politique des prix : i) élaboration d'un document sur la veille commerciale des prix de référence jusqu'aux villages ; ii) proposition des prix de référence applicables par région au Niger.
- Politique d'importation et distribution **:** i) répartition des rôles entre secteur public et secteur privé ; ii) prévisions indicatives de la demande à partir de la base de données des producteurs agricoles ; iii) identification des privés participants à l'importation et distribution à la place de la CAIMA; iv) élaboration des documents d'appel à propositions pour les importateurs privés (COTEN/OMEN); v) importations et distribution des engrais.

Cadre opérationnel de la subvention

- Mise en place des organes de la subvention et partenaires : Fonds Commun Engrais, Société de bons d'achats, banques et institutions de microfinance ;
- Ciblage des bénéficiaires et définition du taux de subvention ;
- Mise en place du système de bons d'achats (formation des acteurs, utilisation des bons);
- Paiements des importateurs (sur base des bons recouvrés/engrais distribués);

Gestion du programme de réforme

- Gestion du Programme par MAG/EL et MCA ;
- Mise en place du système de suivi et évaluation et d'un plan de communication : MAG/EL;
- Accompagnement technique de la mise en œuvre : IFDC

La mise en œuvre de la réforme déclenchée avec la signature d'un décret présidentiel instituant le plan de réforme du secteur des engrais au Niger se déroulera en deux phases.

Dans une première phase. Il s'agira de mettre en place le cadre politique, institutionnel et réglementaire qui institue et met en place des institutions de la réforme comme l'Observatoire du Marché des Engrais au Niger (OMEN), structure indépendante de surveillance et de promotion de la concurrence, le COTEN chargé de la subvention ainsi que les organes opérationnels de mise en œuvre de la subvention comme la société de bons d'engrais, les banques et l'institution de financement (Fonds commun).Durant cette phase l'approvisionnement des engrais continuera à être assuré par la CAIMA tandis que parallèlement les documents qui permettent au secteur privé de participer seront élaborés pour permettre aux importateurs privés de se préparer aux campagnes à venir. Les différents textes de lois et textes réglementaires du secteur des engrais sont revus durant cette phase. Cette phase ne devrait pas dépasser une année.

Dans une seconde phase dite opérationnelle, la base de données des producteurs agricoles qui participeront à la subvention sera élaborée ; les privés participants à l'importation et à la distribution en lieu et place de la CAIMA seront confirmés et disposeront de moyens suffisants. L'OMEN disposera d'outils suffisants pour faire la veille commerciale des prix de référence jusqu'aux villages. Il favorisera la compétitivité sur le marché par appel à propositions pour les importateurs privés par un mécanisme transparent. Durant cette phase les importations et la distribution des engrais seront entièrement faites par les privés.

La gestion de la subvention se fera par des bons d'achats émis par une société spécialisée dans le domaine. Elle sera recrutée par l'IFDC. Cette société imprimera les bons d'achats qui sont distribués à travers les Institutions de microfinance et les banques participantes identifiées en consultation avec les bénéficiairesLes importateurs seront payés sur la base des bons recouvrés/engrais distribués.

Il est attendu de la mise en œuvre de la réforme des efforts positifs et significatifs sur la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des engrais par les producteurs nigériens, et des impacts sur les rendements agricoles et, par là même sur la production agricole, notamment vivrière et donc le bilan alimentaire. Pour illustration partielle de ces effets attendus, une simulation à partir des données collectées lors des études, consultation et revue documentaire montre qu'avec le volume budgétaire actuel alloué à la subvention, réutilisé de façon plus efficiente dans un contexte de responsabilisation exclusive du secteur privé dans l'approvisionnement et la distribution des engrais, on peut directement augmenter le nombre de ménages bénéficiaires cibles, réduire les prix payés par ceux-ci, accroitre les quantités d'engrais utilisés par ha.

Ces effets combinés auront une incidence positive sur les rendements et la production agricole dans le pays. Il s'ensuivra un accroissement des revenus agricoles et une amélioration du bilan alimentaire, autant de facteurs d'importance marquée dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté au Niger. Evidemment, une hausse rationnelle de ce budget qui procédera de la volonté de l'Etat et des résultats effectifs obtenus catalysera ce processus de changement du secteur des engrais, et par la même accélérerait les performances de l'agriculture nigérienne, toutes choses égales par ailleurs.

I. INTRODUCTION

L'utilisation des engrais au Niger est très faible (environ 3 kg/ha), ce qui est bien inférieur à la moyenne continentale d'environ 12 kg/ha qui est nettement insuffisante pour une production agricole efficace et efficiente. Comme référence, la cible pour l'utilisation des engrais en 2015 adoptée lors du Sommet de l'Afrique sur les engrais était de 50 kg/ha. Au Niger, les engrais sont principalement utilisés pour la production irriguée et sur les cultures pluviales dans une très faible mesure. Selon le rapport de la FAO "République du Niger. Etude des fertilisants du sol. Rapport principal" publié en 2001, le pourcentage d'agriculteurs utilisant de l'engrais est plus élevé pour les cultures maraîchères (oignons 80%, autres légumes 84%) que pour les cultures irriguées telles que le maïs et le sorgho (35%), le riz (60%) et est très faible pour les cultures pluviales comme le mil (1%), le sorgho (5%) et le niébé (3%). Le marché des engrais au Niger est très faible (30 000 tonnes métriques par an) par rapport à d'autres pays de la région. Par exemple, dans les pays voisins comme le Ghana et le Burkina Faso, 250 000 tonnes métriques par an circulent sur les marchés ; le marché réalise environ 800 000 tonnes métriques par an au Nigéria. De cette quantité limitée, il n'y a que trois types d'engrais importés au Niger : le NPK (15 : 15 :15), le DAP (18 : 46 : 0) et l'urée (46 : 0 : 0).

C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Niger (GdN) a demandé des services d'appui en matière de consultation, d'évaluation des politiques et de renforcement des capacités institutionnelles pour aider à la réforme du secteur des engrais au Niger. Ces services d'appui sont financés par le Millennium Challenge Corporation (MCC).

En réponse à la requête du GdN, MCA-Niger a lancé un appel à propositions, et à l'issue duquel la proposition soumise par l'IFDC a été sélectionnée. Ceci a été formalisé par la signature du contrat entre UC-PMC/MCA-Niger et l'IFDC pour fournir l'assistance technique dans un projet qui comprend deux phases : la phase 1 pour développer le plan de réforme et la phase 2 pour sa mise en œuvre. Le présent document porte sur le projet du plan de réforme du secteur des engrais au Niger.

II. METHODOLOGIE

Pour mettre en œuvre les activités de la phase 1 visant à l'élaboration et à la validation du projet de plan de réforme du secteur des engrais au Niger, la méthodologie suivante a été adoptée : i) La revue documentaire ; ii) La conduite des études thématiques ; iii) La consultation des parties prenantes dans les 8 régions du pays ; iv) La tenue d'un atelier national de validation du plan de la reforme.

II.1 Revue documentaire et mobilisation expertise nationale et internationale

IFDC a constitué une équipe pluridisciplinaire d'experts régionaux et nationaux, appuyée par d'autres venant du continent et d'ailleurs et disposant d'une expertise avérée dans différents domaines pertinents pour le sujet en question. Ensuite, cette équipe a procédé à une revue approfondie du fonds documentaire existant sur le secteur agricole au Niger, les politiques menées, les stratégies et autres initiatives mises en œuvre relatives au secteur des engrais et les expériences concluantes de réforme

de programme de subvention des engrais (cf. le modèle du Burundi). Cette revue a permis de préparer les études complémentaires et lancer le processus de consultation des parties prenantes.

II.2 Etudes sectorielles complémentaires

En complément de la revue du fonds documentaire, deux études spécifiques portant sur des thèmes clé pour la réforme du secteur des engrais ont été menées :

- Analyse des politiques d'importation et de distribution des engrais au Niger et
- Coûts et structure des prix des engrais au Niger.

II.3 Consultation des parties prenantes

Des missions de consultation de tous les intervenants dans le secteur des engrais ont fourni l'occasion de contact direct entre les experts de l'équipe IFDC et les représentants des parties prenantes du secteur national des engrais. Ces consultations effectuées durant les mois de novembre et décembre ont pris deux formes.

D'abord, des entretiens directs avec guide ou fiche structurée ont eu lieu avec des personnes ressources disposant d'expérience, de compétence ou responsabilité actuelle ou passée dans le secteur. Ces cibles ont fourni des informations de diverse nature et fort appréciables pour les études complémentaires, soulevé les questions majeures affectant le secteur, exprimé leurs opinions sur les performances actuelles et proposé des alternatives possibles.

Ensuite, ont été tenus des ateliers de consultation des partenaires dans les régions du pays, selon un plan de consultation validé par le MCA-Niger (annexe 1). Les consultations des intervenants ont eu lieu à Zinder, Maradi, Tahoua, Dosso, Tillabéry, Niamey, Agadès et Diffa.

Les données et informations collectées de même que les notes des consultations ont été analysées et les résultats consignés dans les rapports des études sectorielles sur les politiques et les coûts des engrais. La synthèse de ces résultats et le croisement de leurs implications avec les préoccupations et recommandations des intervenants ont grandement contribué à l'élaboration du présent projet de plan de réforme du secteur des engrais.

II.4 Atelier national de validation de propositions pour la réforme

Au terme du processus d'étude et de consultation, un atelier national va être organisé avec pour objectif principal de faire valider par les parties prenantes le projet de plan de réforme. Spécifiquement, il s'agira de :

- Partager le résultat des études et des consultations ;
- Présenter les axes clés du plan de réforme, les stratégies et la méthodologie de conduite du processus de mise en œuvre ;

- Recueillir des suggestions et recommandations des participants pour la révision et la validation du projet de plan de réforme.

Il devient évident que, vu l'importance des résultats attendus, toutes les parties prenantes du secteur des engrais devraient être ciblées pour une participation effective et constructive à cet atelier qui sera un jalon important dans la finalisation du processus d'élaboration du projet de plan de réforme.

III. RÉSULTATS DES ÉTUDES ET DES CONSULTATIONS

III.1. Résultats des consultations des parties prenantes

Les consultations dans les régions ont porté sur les questions suivantes :

- **La disponibilité des engrais** au niveau des producteurs : Dans le système actuel avec la CAIMA, les engrais ne sont pas disponibles en quantité suffisante et à temps. Elle constitue un sujet crucial, relatée par tous les acteurs rencontrés. Parmi les solutions proposées, on peut retenir :
    - La libéralisation du secteur, pour permettre la constitution des stocks conséquents
    - Rapprocher et augmenter le nombre des dépôts d'engrais des utilisateurs en s'appuyant sur les dispositifs existants ayant déjà montré leurs preuves : les points de vente de la CAIMA, les boutiques d'intrants, la maison du paysan.
    - L'appui à l'installation des usines pour l'exploitation des ressources minérales locales (phosphates naturels) et la fabrication d'engrais comme l'initiative en cours à Dosso (SOAPAM).

- **L'accessibilité des engrais** : pour les intervenants les engrais restent encore chers et pas accessibles en tout lieu et au moment opportun. Ils proposent les solutions suivantes:
    - Favoriser la concurrence au niveau de l'importation et de la distribution pour arriver à des prix abordables pour les producteurs.
    - Recourir aux commandes groupées et bien les programmer
    - Faciliter l'acheminement des engrais des points de vente vers les boutiques d'intrants

- Les dons en engrais : sa **gestion actuelle**, par la revente sur le marché à travers les circuits de la CAIMA pose problème aux importateurs –distributeurs. La vente aux enchères ouverte à tous sous le contrôle de l'OMEN a été proposée comme alternative.

- Les formulations d'engrais : Sur le marché des engrais au Niger, on trouve trois types d'engrais (NPK, Urée, DAP). Les mêmes formulations sont utilisées sur les différentes cultures, ne tenant pas compte des besoins de la plante et du niveau de fertilité des sols. Il convient de les actualiser, après avoir élaboré une carte actualisée de la fertilité et pédologie des sols en collaboration avec les instituts de recherche.

- Le renforcement de capacités des utilisateurs des engrais a été exprimé par les acteurs rencontrés.

Pour répondre à cette préoccupation, il convient de prévoir des activités de formation relatives à la connaissance des engrais minéraux et organiques et à leur utilisation. Il est aussi suggéré de faciliter la disponibilité et l'accessibilité aux engrais organiques (compost et autres) dans toutes les régions agricoles du Niger.

Gestion des risques environnementaux résultant de l'utilisation accrue d'engrais : L'augmentation de l'utilisation d'engrais minéraux et inorganiques entraînera certains risques environnementaux qui doivent être évalués et gérés. Le plan de réforme doit intégrer la planification environnementale (des lignes directrices pour éviter l'eutrophisation des eaux, mauvaise gestion des déchets, mésappariement du type de sol/cultivassions avec le type d'engrais, etc.)

- **Le contrôle de la qualité des engrais** : il constitue une préoccupation majeure des acteurs du secteur des engrais consultés.
  Dans ce cas, il a été exprimé la nécessité de mettre en place un système rigoureux de contrôle incluant les représentants : 1) des importateurs organisés en association nationale, avec des représentants dans les régions, départements et communes, 2) l'institution chargée du contrôle de qualité des engrais et 3) des représentants de la CAIMA restructurés.
- **Le ciblage des bénéficiaires de la subvention :** Dans le système actuel, tout producteur est éligible à la subvention (pas de ciblage) alors que les ressources allouées à la subvention ont diminué drastiquement (15 Milliards en 2012, 10 milliards en 2014 et 6,9 milliards en 2017)**.** Comme solution, les bénéficiaires doivent être ciblés. Ce ciblage tiendra compte de la vulnérabilité des producteurs et capitalisera les expériences réussies en la matière dans le pays.

Les notes détaillées de ces consultations figurent à l'annexe 2.

III.2. Résultats des études

III.2.1. Evaluation des politiques d'importation et de distribution des engrais au Niger

Des acteurs interviewés à Niamey pensent que les documents de politiques des engrais au Niger ont bénéficié de beaucoup d'attention dans leur formulation et que c'est seulement la mise en œuvre qui pose problème. Pourtant, des spécialistes pensent que le cadre législatif et règlementaire manque d'organisation et d'actualisation.

La présente évaluation des politiques en vue de la réforme a porté sur la période 2000-2017. Il s'agit de l'examen du contenu des politiques existantes et des éléments pertinents permettant d'appréhender leur mise en œuvre.

i. Thèmes de la consultation

Dans le cadre de la consultation pour l'analyse des politiques d'importation et de distribution des engrais, les principaux thèmes suivants ont fait l'objet des échanges avec les partenaires à Niamey, avant d'être approfondies dans quatre régions puis croisées avec les consultations réalisées par toute l'équipe IFDC dans toutes les régions du pays :

- Le contenu, la pertinence et la validité de la politique des engrais au cours des 15 dernières années (période 2000-2017)
- La mise en œuvre des politiques d'engrais au Niger sur la même période comprenant l'évaluation des aspects ci-après :
  - L'application des dispositions institutionnelles, organisationnelles et réglementaires prévues depuis les années 2000 et surtout par la SIAD à partir de 2013
  - L'application des dispositions financières (facilités d'accès aux financements) prévues par la SIAD
  - Les résultats tangibles obtenus des politiques d'importation et distribution des engrais, notamment l'évolution du volume total d'engrais importé et distribué, du rapport offre/demande, de la gamme d'engrais importés par rapport aux besoins, du respect du temps et du lieu de livraison, qualité des engrais et des prix (d'importation et de vente au détail aux producteurs, l'état des magasins de stockage des engrais et de leur gestion dans les régions)
  - l'efficacité[1] d'ensemble de la distribution à travers le pays
  - L'efficience[2] globale de la politique d'importation et de distribution.

ii.Performances

Le Niger peut au moins se féliciter de disposer d'une politique du secteur des engrais matérialisés par la SIAD (2013) et d'un cadre législatif et réglementaire assez récent. Le défi réside au niveau de la mise en œuvre par la levée d'un certain nombre de contraintes institutionnelles et financières. De plus, on observe un engagement manifeste du GdN à s'aligner sur les dispositions communautaires relatives à la commercialisation et au contrôle de la qualité des engrais.

Toutefois, la mise en œuvre des politiques d'importation et de distribution des engrais au Niger à travers la CAIMA, sous l'argument de la distribution d'engrais subventionné aux pauvres, a conduit à une opacité et une inefficience du marché. L'engrais subventionné n'est pas disponible et son prix n'est pas compétitif. Il n'est pas livré dans les régions au bon moment et les quantités sont largement insuffisantes. A la distribution, des surcoûts de transport et de manutention sont enregistrés. Nonobstant ces faiblesses, la « bonne » qualité des engrais de la CAIMA est en général reconnue par les agriculteurs, au contraire des engrais fournis par les commerçants privés venant du Nigeria dits de qualité douteuse. Le contrôle de qualité des engrais dans les régions et le long des frontières n'est pas effectif.

Globalement, la gestion des engrais par la CAIMA est inefficiente et empêche le secteur privé d'émerger. Cette structure étatique ne peut plus répondre aujourd'hui aux besoins des agriculteurs par faute de la faiblesse de la dotation budgétaire aux subventions par l'Etat et sa non allocation effective. Le biais fiscal dont elle bénéficie décourage le secteur privé, pendant que son système de distribution est inefficace. Dans l'ensemble, le système actuel d'approvisionnement et de distribution ne promeut pas une concurrence bénéfique pour les agriculteurs.

[1] Efficacité = taux de réalisation = résultat obtenu/résultat attendu (prévu)
[2] Efficience = rapport bénéfice/coût de la politique = Valeur des résultats additionnels obtenus par rapport à une période de référence/Coût total des programmes d'appui au secteur des engrais (resp. importation, distribution, consommation)

III.2.2. Coûts et structure des prix des engrais au Niger

i. Analyse des coûts d'approvisionnement en engrais par la CAIMA

En 2010, le prix moyen d'achat des engrais par la CAIMA avait été de 540 000 F CFA à la tonne. L'Etat, cette année-là, a décidé d'allouer une subvention de 50% du prix « rendu Niamey » ramenant le prix à 270 000 F CFA la tonne soit 13 500 F CFA le sac de 50 kg. Ce prix a ensuite été étendu à l'ensemble du territoire nigérien et reste en vigueur jusqu'à ce jour.Au cours des 2 dernières campagnes, on s'aperçoit que le coût d'approvisionnement des engrais (tous produits confondus) a été divisé par deux, passant d'un prix moyen à la tonne de 482 250 XOF (817$) en 2016/17 à 246 733 XOF (433$) en 2017/18 (tableau 1).

Tableau 1 : Coûts d'approvisionnement en engrais par la CAIMA

	Campagne 2016/17			Campagne 2017/18		
	Vol MT	PU	Total	Vol MT	PU	Total
Urée	2 000	484 500	969 000 000	8 000	219 650	1 757 200 000
15.15.15	2 000	480 000	960 000 000	5 000	222 525	1 112 625 000
DAP	-	-	-	7 000	294 975	2 064 825 000
TG CFA	**4 000**	**482 250**	**1 929 000 000**	**20 000**	**246 733**	**4 934 650 000**
TG $	**4 000**	**817**	**3 269 492**	**20 000**	**433**	**8 657 281**

La baisse du coût d'approvisionnement des engrais ne s'explique pas par une baisse vertigineuse du cours des engrais sur le marché international entre ces 2 périodes, elle pourrait être attribuée à l'achat direct auprès des producteurs d'engrais, c'est-à-dire sans passer par des intermédiaires.

Il ressort du tableau 2 ci-dessous que les coûts du transport du syndicat sont plus compétitifs que ceux pratiqués par la CAIMA.

Tableau 2 : Variation du coût du transport (CFA/Camion de 35 MT) entre Niamey et les régions au cours des 4 dernières années

	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tillabéry	Tahoua	Zinder	Niamey
Niamey (Syndicat transporteur)	35 000	42 500	8 000	23 500	8 000	36 000	28 500	2 000
Niamey (CAIMA 2016)	49 500	54 500	14 200	33 000	13 500	30 000	45 000	2 000
Niamey (CAIMA 2015)	49 500	54 500	14 200	33 000	13 500	31 000	45 000	30 000
Niamey (CAIMA 2014)	70 000	75 000	17 900	40 450	17 900	40 400	45 000	40 450

ii. Structure des coûts d'approvisionnements des engrais par les privés.

L'objectif de cette section est d'étudier la structure des coûts d'approvisionnement des engrais estimés depuis leurs lieux de production jusqu'en position chargés sur camion en hors taxes/hors droit de douanes « DAP Niamey » (Rendu Niamey) et hors marge de l'importateur.

Par cette approche, nous pourrons ainsi comparer les niveaux de prix entre le secteur privé et les opérations d'achat menées par la CAIMA.

Les informations collectées ont permis de modéliser une structure de prix commune à l'ensemble des circuits d'importation comme indiqué ci-dessous

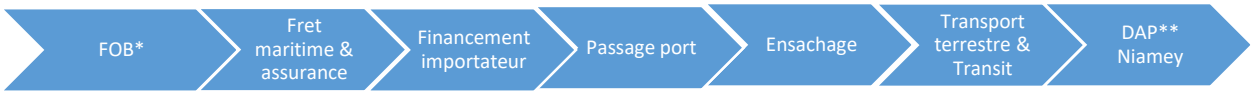

**FOB : Free On Board*, la marchandise est placée à bord du navire au port d'embarquement désigné par le vendeur

***DAP : Delivered At Place* : la marchandise est rendue sur camion au point de livraison par l'importateur droit de douane non payé

Les structures de coûts ont été établies sur la base des discussions avec les acteurs du secteur – transitaires, importateurs, producteurs, douanes et transporteurs- et parfois sur la base de documentation indépendante lorsque les informations n'étaient pas disponibles ou sensibles. Les prix de l'engrais FOB et le fret maritime utilisés pour le calcul des coûts ont été recueillis sur le bulletin Argus. Plus spécifiquement, nous avons travaillé sur les prix du mois d'Avril 2017, date à laquelle la CAIMA a signé son marché avec l'OCP pour la campagne d'approvisionnement 2017/18 et qui nous permettra de faire une comparaison la plus fiable possible.

iii. Analyse du prix « position rendu Niamey » par les ports d'entrée ouest africains

L'analyse et la comparaison des prix Rendu Niamey démontrent pour les 5 ports d'entrée étudiés que le corridor béninois pour les 3 produits importés jusqu'au Niger (urée, DAP et NPK 15-15-15) est le plus compétitif (tableau 3).

Tableau 3: Prix des engrais « position rendu Niamey » par les ports d'entrée ouest africains

Prix DAP Niamey via	Urée (F CFA/T)	DAP (F CFA/T)	NPK 15.15.15 (F CFA/T)
Tema	240 027,0	314 782,5	264 725,1
Lomé	240 084,0	310 444,8	263 334,3
Lagos	233 323,8	303 684,6	256 574,1
Cotonou	230 747,4	303 815,7	254 892,6
Abidjan	256 283,4	329 688,0	280 536,9

L'analyse de la structure des coûts (voir détails en annexe 3) montre que :

- La partie FOB représente entre 47 à 64% du prix Rendu Niamey hors marge
- Le fret maritime & assurance est de 4 à 7% du prix
- Le coût de passage au port de débarquement constitue 5 à 9%
- Les frais d'ensachage varient de 4 à 6%
- Les frais de transport et transit terrestres représentent entre 20 et 35%

Il convient de rappeler que le choix de la source d'achat et de la période d'approvisionnement des engrais auprès des producteurs internationaux reste crucial pour optimiser leur prix FOB (premier élément de coût le plus important) et donc contenir leur prix de revient.

Par ailleurs, le deuxième coût le plus élevé dans cette structure de prix, est le transport terrestre et le transit qui lui est associé. Le choix du port d'entrée reste un facteur déterminant dans la compétitivité du prix des engrais. Plus la distance entre le port de déchargement et le lieu de livraison au Niger sera courte, plus le prix de revient sera compétitif.

Le calcul des ratios « charge spécifique sur charge totale » des coûts des engrais depuis l'entrée dans les différents ports ouest africains à la position DAP Niger donne les informations suivantes :

- Coût passage port entre 10 et 19%
- Coût ensachage 12 à 14%
- Coût transport terrestre et transit 66 à 77%

Ces ratios renforcent ce que l'on peut lire dans les schémas ci-dessus, à savoir que l'optimisation du coût du transport et donc du choix du/des ports de débarquement des engrais est primordiale.

iv. Voies potentielles via Afrique du Nord

Le tableau 4 ci-dessous indique les distances et les coûts à la tonne pour le transport d'engrais à l'entrée de Niamey et d'Agadez et provenant des routes d'Afrique de l'Ouest et du Nord. Il ressort de ce tableau que les voies d'approvisionnement depuis l'Afrique du Nord à destination d'Agadez ont des coûts de transport élevés, dû à des distances très importantes comprises entre 2 800 à 3 800 kms. Par comparaison, les distances moyennes entre les ports des pays ouest africains et Niamey (hormis le port de Dakar) sont deux à trois fois moins longues (1 000 à 1 600 kms). De plus, les engrais devront ensuite être distribués dans les 7 autres régions au départ d'Agadez qui a une desserte routière pauvre en comparaison au réseau routier existant au départ de Niamey.

Tableau 4 : Coûts de transport des engrais via les routes d'Afrique de l'Ouest et du Nord

Destination	Entrée	KM	CFA/MT/KM	CFA/MT	USD/MT
Niamey	Cotonou	1 056	47	50 000	88
	Lomé	1 071	53	56 383	99
	Lagos	1 149	49	56 300	88
	Port Harcourt	1 505	53	79 765	140
	Tema	1 217	49	60 000	105
	Dakar	2 873	46	132 158	232
	Abidjan	1 676	46	76 617	134
Agadez	Alger	2 788	49	137 453	241
	Libye	3 303	49	162 843	286
	Tunis	3 193	49	157 420	276
	Casablanca	3 883	49	191 438	336

Les coûts de transport Afrique du Nord - Agadez sont compris entre 241$ et 336 $ à la tonne, prix proche des prix FOB des engrais. Même sans prendre en considération les risques spécifiques liés à cette zone, on peut dire que ces points d'approvisionnement par voie terrestre ne sont pas compétitifs avec l'acheminement des engrais par les corridors des ports ouest africains.

Il est à noter cependant que l'un des sept corridors ouest africains, Dakar n'est pas compétitif avec plus de 2 800 kms à parcourir et la traversée de 2 pays (Mali et Burkina Faso) avant d'arriver au Niger, le passage de plusieurs frontières étant également un facteur d'augmentation des coûts. Cette revue des différents possibilités d'acheminement des engrais confirme définitivement que les ports ouest africains restent donc encore les entrées les plus compétitives pour un acheminement terrestre jusqu'au Niger.

v. Prix régionaux des engrais

Tableau 5: Prix des engrais dans les pays voisins

	Urée CFA/T	NPK 15-15-15 CFA/T
Burkina Faso	240 000	240 000
Nigeria	220 000	240 000
Ghana	140 000	120 000
Niger	270 000	270 000

Le prix de l'engrais du Niger est suffisamment élevé en comparaison de ceux des autres pays qui l'entourent pour que l'engrais du Niger ne se retrouve pas dans ces pays (tableau 5). Par contre, on peut penser que l'engrais subventionné du Ghana pourrait se retrouver dans l'ensemble des autres pays à cause de la forte subvention du Ghana.

Concernant la compétitivité des engrais sur le marché privé non subventionné entre pays, à prix FOB identiques, les engrais de la sous-région sont tous soumis à la même chaine logistique et la même structure de coût. L'élément principal qui peut varier est le coût du transport terrestre qui, comme souligné plus haut, est un élément important de la structure des prix.

vi. Conclusions de l'étude sur les prix.

L'étude a permis d'avoir les résultats suivants :

- Il est possible d'avoir des prix compétitifs d'approvisionnement du Niger en engrais. L'approche directe appliquée par la CAIMA cette année en s'approvisionnant directement au niveau de OCP a permis de réduire sensiblement les coûts d'approvisionnement ;
- Les résultats obtenus cette année à partir des autres corridors des ports ouest africains (Abidjan, Lagos, Cotonou, Lomé) indiquent le même potentiel de compétitivité. Cependant, des investigations doivent être menées durant les prochaines années pour confirmer ce potentiel ;
- Hormis le prix FOB, le transport à l'intérieur du pays contribue le plus à la formation du prix de revient des engrais importés (20%-25%) ;
- Les tarifs pratiqués par le syndicat des transporteurs privés pour le transport des engrais vers les zones de consommation sont plus compétitifs que ceux pratiqués par la CAIMA ;
- Le prix des engrais au Niger est plus élevé que celui des pays voisins (Burkina Faso, Ghana, Nigéria), ce qui pourrait, à cause de la porosité des frontières, engendrer une « fuite » des engrais de ces pays vers le Niger.

III.2.3. Cadre opérationnel du programme de subvention des engrais

i. Evaluation du cadre actuel

Le cadre actuel est marqué par un interventionnisme de l'État qui a imposé un quasi-monopole dans la gestion de la subvention avec MAG/EL –CAIMA et de celle des dons de la coopération internationale. Dans ces conditions de monopole d'Etat, les privés sont plus intéressés par les appels d'offres de la CAIMA bien que peu soit retenus. La subvention dont le volume dépend de l'allocation budgétaire de l'Etat, crée les distorsions des prix sur le marché qui inhibent la participation du secteur privé, limitant ainsi les possibilités d'expansion du marché global (Etat et Privé). Les appuis en matière de subvention des engrais deviennent ainsi plus un frein qu'un moteur au développement du marché des engrais.

ii. Propositions consensuelles de réforme issues des études et de la consultation des partenaires

La consultation des partenaires effectuée dans toutes les régions du territoire nigérien a permis de remonter les points essentiels suivants :

- L'indisponibilité des engrais dans toutes les localités demandeuses
- Le retard en approvisionnement d'engrais par la CAIMA
- Le problème de qualité des engrais vendus sur le territoire national
- La faiblesse des moyens des ménages agricoles pour acheter les intrants nécessaires
- L'insuffisance de formation des agriculteurs sur l'utilisation des engrais

Comme solution à ces problèmes, les mesures suivantes d'accompagnements des acteurs sont proposées par la mission d'IFDC :

- Amélioration de l'approvisionnement en engrais par l'implication des professionnels privés.
- Réorganisation de la commande en engrais des producteurs nigériens à travers les Organisations de Producteurs, les coopératives et les chambres régionales de l'agriculture (CRA)
- Orientation de la subvention de l'Etat afin de toucher directement les agriculteurs grâce à un système traçable et transparent
- Restructuration et redéfinition du rôle de la "CAIMA".

IV. PROJET DE PLAN DE REFORME DU SECTEUR DES ENGRAIS AU NIGER

Le Gouvernement du Niger avec l'appui du MCC, s'est engagé à travers le MCA Niger dans un processus de réforme du secteur des engrais au Niger afin de réaliser un double objectif:

- ✓ Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des producteurs aux engrais de qualité à des prix abordables
- ✓ Elaborer un cadre opérationnel de fournitures d'engrais subventionnés liés à une base de données des bénéficiaires ciblés à l'avance

Dans son esprit comme dans son contenu opérationnel, la réforme proposée répond à une conception pragmatique et optimale des rôles de l'Etat et du secteur privé. Dans le programme de réforme envisagé, l'Etat est un partenaire qui aide le secteur privé à se développer par une règlementation appropriée relative à la promotion de la concurrence et le contrôle de la qualité des engrais, dans un esprit de transparence du commerce et de bénéfices réels pour les utilisateurs d'engrais.

L'Etat et le secteur privé sont des acteurs qui, sous la réforme, opérent à des niveaux différents du système des engrais. La mission publique (l'Etat) et les perspectives de croissance du secteur privé sont séparées, mais sont complémentaires. Le mandat de l'Etat est de s'assurer que les agriculteurs bénéficient des effets positifs attendus de l'utilisation des engrais (accroissement des rendements, recapitalisation de la fertilité des sols, durabilité des systèmes de production à base de GIFS, amélioration des revenus). L'intervention principale de l'Etat dans le secteur réformé se fera à travers la subvention dans le souci de permettre aux agriculteurs d'accéder aux engrais à des prix abordables afin de réaliser les bénéfices ci-dessus cités.

Pour que cette intervention soit efficace, le secteur privé devra être opérationnel et efficace dans l'importation et distribution des engrais. L'Etat a donc la responsabilité de le mettre dans un environnement concurrentiel. Ainsi, ces deux acteurs peuvent coexister sans risque de compromettre les objectifs de la réforme.

La subvention contribue à fournir une incitation à la consommation d'engrais (par l'augmentation de la productivité et des revenus chez les petits producteurs), créant ainsi un marché pour le secteur privé. Elle permet de lier les consommateurs et fournisseurs privés qui deviennent plus prompts à répondre

aux besoins des agriculteurs car un marché prometteur commence à se développer grâce à cette intervention de l'Etat par la subvention.

L'octroi de la subvention repose désormais sur le marché libéralisé. Toute la fourniture d'engrais subventionné se fera par les importateurs/distributeurs privés à travers un nouveau mécanisme où l'on s'assure que l'engrais subventionné arrive effectivement dans les mains des producteurs ciblés et qu'ils payent un prix qui découle de la concurrence sur les marchés mondiaux et régionaux d'engrais.

Le présent projet de plan de réforme a été développé pour atteindre le double objectif mentionné plus haut. Il s'articule autour des composantes suivantes : Cadre institutionnel, législatif et réglementaire de la réforme ; Cadre politique ; Programme rénové de subvention ; Gestion du programme de réforme.

IV.1.Cadre institutionnel, législatif et réglementaire de la réforme

L'Etat du Niger devrait prendre des mesures législatives/juridiques et réglementaires nécessaires pour assurer une réforme responsable qui garantisse une bonne transition vers un marché d'engrais libéralisé, capable de répondre aux besoins en engrais de qualité aux moindres coûts faisables. A cet effet, le cadre institutionnel, législatif et réglementaire de la réforme sera structuré des organes de la réforme dont il faut asseoir les bases juridiques et les textes réglementaires devant faire l'objet d'une feuille de route législative.

IV.1.1. Les organes de la réforme

Les organes suivants sont prévus :

- Un Observatoire du Marché des Engrais au Niger (OMEN) : C'est une structure indépendante de surveillance et de promotion de la concurrence qui aura pour rôles de : promouvoir l'offre d'engrais de qualité par les privés, en partenariat avec le CONACEN[3] ; évaluer l'évolution de l'offre d'engrais par le secteur privé ; établir des barèmes de prix (ou des prix de référence)[4] applicable par le secteur privé par région en fonctions des cours internationaux et des coûts des services locaux ;; donner une indication du volume d'engrais qui peut faire l'objet d'une subvention publique ; valider la base de données des producteurs bénéficiaires de la subvention ; revoir et valider les documents techniques produits par le COTEN avant d'être présentés par le MAG/EL au GdN.

L'indépendance de l'OMEN vis-à-vis du MAG/EL est vivement souhaitée. L'OMEN émanera des principaux acteurs du secteur des engrais au Niger (sa composition générique est mise proposée à l'annexe 4). Pour le financement de cet organe, au-delà des ressources classiques provenant de l'appui de l'Etat, le principe innovant est de faire contribuer tous les bénéficiaires de ses services. Les

[3] L'esprit du « pouvoir » de contrôle donné au CONACEN doit changer vers celui d'une approche collaborative, partenariale et participative avec les acteurs du secteur privé. Autant la fraude doit être réprimée, autant cette répression doit se faire dans la légalité par les inspecteurs assermentés du CONACEN.

[4] Il importe de signaler que ceci ne veut pas dire une fixation des prix par L'Etat. Ce dernier ne doit plus fixer les prix des engrais. Les prix de référence sont des prix indicatifs qui renseignent tous les acteurs sur l'état du marché international en temps réel et garantissent la concurrence sur l'ensemble des services d'importation et de distribution dans le pays.

modalités d'application de ce principe sont à définir par l'OMEN ; une option concerne le prélèvement sur chaque kg d'engrais vendu.

- Un comité interministériel ad hoc, dont le mandat ne devrait pas dépasser deux (2) mois, pour définir la composition numérique et qualitative de l'OMEN.
- Un Comité technique des engrais au Niger (COTEN) chargé de la gestion de la subvention, et dont le mandat sera limité à la durée du projet de réforme. Il sera mis en place dès la 1ère année du projet de réforme, avec des démembrements dans les régions. En collaboration avec l'OMEN, il déterminera le volume quantitatif de la subvention selon une procédure inverse liée à l'identification préalable des bénéficiaires. Les autres rôles du COTEN sont précisés dans la section réservée à la réforme du système de subvention.

IV.1.2. Les textes réorganisant le secteur

La réglementation en vigueur au Niger était restée figée pendant 20 ans sur le décret n°96-021/PCSN/MF/P du 12 février 1996 portant institution d'un programme d'inspection et de vérification des importations et qui envisageait notamment la création d'une société de contrôle spécialisée mandatée par l'Etat chargée de l'inspection de la qualité. Cette société n'avait pas pu voir le jour. C'est seulement en 2016 que fut pris **l'arrêté No 28/MAG/DGA du 29 février 2016** portant création, composition, missions, attributions et fonctionnement du **Comité National de Contrôle des Engrais (CONACEN)**, en application du Règlement C/REG. 13/12/12 qui précise notamment les conditions d'octroi d'agrément pour l'exercice de la profession de fabricant, d'importateur, d'exportateur et de commerçant grossiste et les conditions d'octroi d'une autorisation pour le commerçant détaillant d'engrais, ainsi que les mécanismes de suivi et de contrôle dans l'espace CEDEAO. Il fut suivi du **Décret n°2016-304 PRN/MAG/EL du 29 juin 2016** portant modalités d'application au Niger du même règlement. La **Société Nationale de Contrôle des Engrais (SNCE)** qui travaille sous l'autorité du CONACEN est créée sans doute dans l'intention de combler le vide de la société d'inspection de la qualité mentionnée ci-dessus, mais aucun importateur privé n'a signalé son fonctionnement.

L'analyse des effets potentiels de la réglementation en cours sur la fluidité et la transparence du commerce des engrais révèle qu'elle comporte encore des insuffisances qu'il convient de corriger à propos de certaines conditions d'obtention des agréments pour la fabrication d'engrais, l'exportation d'engrais, l'importation d'engrais et la distribution en gros. Il s'agit des articles 1, 14, 16, 25 et 27 du décret du 29 juin 2016. Ces articles semblent porter des germes d'obstruction à la concurrence ou d'ouverture à une concurrence déloyale sur le marché des engrais au Niger. Dans le cadre de la réforme, des reformulations sont ici proposées (Annexe 5).

Ainsi, la révision de ce décret et les arrêtés de son application seront la priorité pour réorganiser le secteur, suivi des textes relatifs à la mise en place des organes de la réforme. L'Etat devrait faire appliquer les arrêtés pour le fonctionnement effectif du CONACEN, y compris celui des inspecteurs de contrôle de qualité des engrais dans tout le pays. De même, les allocations budgétaires requises au MAG/EL, au CONACEN, à l'OMEN et au COTEN seront indispensables pour la mise en application effective de ces textes. La feuille de route législative de la réforme se décline provisoirement comme indiquée dans le tableau en annexe 6. La méthode des ordonnances pour accélérer les changements dans le cadre législatif du secteur sera sans doute requise.

IV.2. Cadre politique

IV.2.1. Réorganisation du système d'approvisionnement

Le système actuel d'approvisionnement du pays en engrais est composé comme suit (figure 1):

Une chaîne dominante à l'importation, celle de la CAIMA, sur laquelle vient se greffer quelques importateurs privés formels qui soumissionnent aux appels d'offres ; la chaîne multiforme des importateurs privés majoritairement informels qui importent du Nigeria.

Dans les régions deux principaux types de réseaux de distribution existent :

- Le réseau étatique qui est celui de la CAIMA : il est approvisionné par la direction nationale de la CAIMA.
- Le réseau des importateurs et distributeurs privés, comprenant : les importateurs privés formels qui approvisionnent la CAIMA, les importateurs informels qui importent les engrais principalement du Nigéria, les petits distributeurs privés qui sont affiliés à ces importateurs informels et qui agissent principalement le long de la frontière avec le Nigéria.

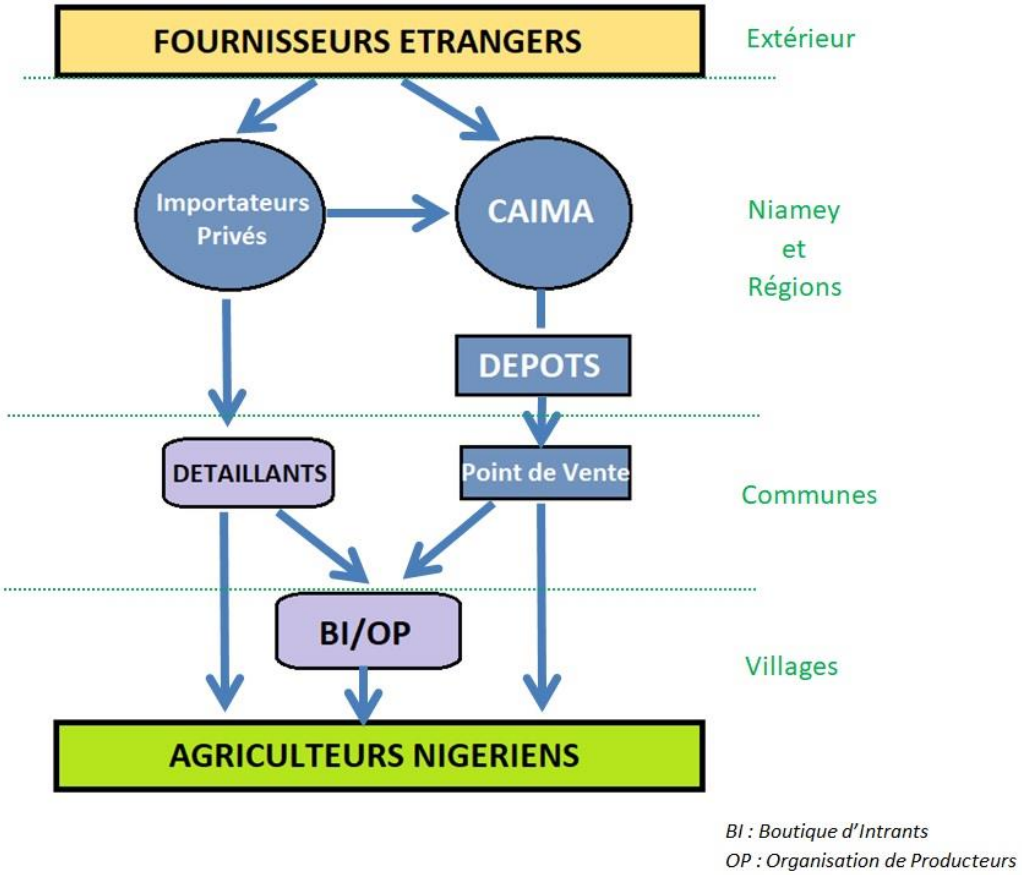

Figure 1: Schéma du système actuel d'approvisionnement en engrais au Niger

Entre le réseau étatique et les réseaux des commerçants, les différences suivantes sont à noter:

- Au niveau des prix : 13500 FCFA/sac chez la CAIMA, après application d'un taux implicite de subvention proche de 50%, contre 15000-18000 FCFA chez les importateurs/distributeurs privés et les commerçants.
- Au niveau de la qualité : l'engrais vendu par la CAIMA est réputé de meilleure qualité que l'engrais vendu par certains commerçants.
- Au niveau de la disponibilité : l'engrais est plus disponible dans les réseaux des commerçants que dans le réseau de la CAIMA. En 2016/17, la CAIMA n'a fourni que 4000 T d'engrais.
- Au niveau de l'accès : l'accès est plus facile au niveau des réseaux des commerçants.

Dans le plan d'approvisionnement et de distribution de la CAIMA, il n'est pas prévu que les engrais soient acheminés dans les villages. Cela signifie que la gestion du dernier maillon de la chaîne qui doit garantir une disponibilité réelle des engrais et un accès effectif des producteurs agricoles n'est pas prévu. La réorganisation de ce système d'approvisionnement doit se fonder sur le principe de la libéralisation sous le cadrage juridique du Décret n°2016-304 PRN/MAG/EL du 29 juin 2016 (à réviser), avec pour objectif principal une participation accrue du secteur privé aux niveaux de tous les maillons de la chaîne (production, importation, distribution, vente au détail), une recherche permanente du prix le plus compétitif possible et un accès amélioré des producteurs aux engrais. Les options de politiques y afférentes sont présentées ci-après.

IV.2.2. Politiques d'importation/distribution

Dans la perspective de la réforme, la politique proposée est en 3 étapes et articulée sur les points suivants :

- Une politique d'importation et de distribution qui prévoit une participation accrue du secteur privé
- Une subvention dans un système réformé dont la superision est assurée a travers l'OMEN,
- Etat continue a jouer le rôle de contrôle de la qualité des engrais et de promotion de la transparence et de la concurrence dans le fonctionnement du marché national des engrais..

1ère étape: Démarrage de la réforme

Cette étape tient compte du fait que le secteur privé nigérien semble ne pas être totalement préparé à prendre en charge tout le marché des engrais dès le début de la réforme. En effet, ce secteur a été longtemps confronté aux distorsions du marché créées par le programme de subvention et au biais fiscal en faveur de la CAIMA, l'empêchant de conquérir des parts importantes de ce marché. Malgré ses lacunes constatées, il compte cependant en son sein une frange qui se dit actuellement capable d'importer et de distribuer des volumes appréciables d'engrais de qualité aux producteurs nigériens. Une liste indicative de ces privés figure en annexe 7. Un temps de préparation, un renforcement de capacités, un accompagnement en termes d'incitations pour accélérer sa croissance en plus de la suppression du biais fiscal par l'Etat favoriseraient son rapide déploiement en vue de fournir des engrais de meilleure qualité et des services de marketing suffisamment compétitifs.

Dans l'attente de la mise en place de l'environnement institutionnel et des organes de la réforme et dans l'éventualité d'une couverture insuffisante des besoins en engrais par le secteur privé, la CAIMA pourrait continuer à fournir et distribuer les engrais subventionnés sous l'égide du COTEN.

Cette étape ne devrait pas durer plus d'un an dans la mise en œuvre du programme de réforme du marché des engrais. Les actions à mener comprennent : mettre en place le COTEN pour gérer la subvention et les dons d'engrais, tout en définissant ses rôles et son ancrage juridique ; élargir le réseau de distribution aux privés ; concevoir un système de subventions qui doit viser la grande majorité des producteurs ; amorcer le développement de la capacité de production d'engrais dans le pays en suscitant l'implantation d'usines.

2ème étape : Libéralisation complète du marché

Cette troisième étape se fonde sur le fait que le secteur privé a adhéré aux principes de la réforme. Elle vise à consolider sa capacité à répondre efficacement et durablement à la demande des agriculteurs par l'amélioration de l'accès aux engrais.

L'Etat et les PTF devraient prendre les mesures requises pour le renforcement des capacités technico-commerciales des acteurs le long de la chaîne d'approvisionnement et de la distribution, notamment par l'appel des prestataires de services de formation cofinancés avec le secteur privé.

IV.2.3. Politiques de prix

La politique actuelle des prix des engrais au Niger a trois dimensions : a- un prix uniforme sur toute l'étendue du territoire national pour les engrais subventionnés, avec du crédit accordé aux OP des aménagements hydroagricoles et de quelques filières dites commerciales (riz, oignon, etc.); b- le même prix uniforme mais avec la vente au comptant dans les boutiques d'intrants de la CAIMA ou des OP selon les localités ; c- le prix sur le marché libre pratiqué par les importateurs/distributeurs privés formels et informels. Le prix de vente des engrais subventionnés par la CAIMA est fixé à 13500 FCFA/sac de 50 kg pour tout type d'engrais depuis 2013 par un arrêté du MAG/EL, alors que les cours internationaux ont beaucoup fluctué. Dans tous les cas, le rapport qualité/prix est actuellement très faible.

Au vu cette de situation, la réforme des politiques de prix est nécessaire et sera mise en œuvre grâce à la mise en place d'un Observatoire du Marché des Engrais au Niger (OMEN) dont les rôles ont été précisés plus haut. En particulier, cet observatoire est une structure indépendante qui vise à promouvoir la concurrence en donnant chaque année des prix de référence applicables privé par région au Niger. Ces prix référence indicatifs seront déterminés, selon les cours des produits et des matières premières sur le marché international, du fret maritime, fluvial ou terrestre et des frais d'approche selon les tarifs en vigueur pour les services locaux de manutention et de transport des marchandises.

IV.3. Programme réformé de subvention des engrais

IV.3.1. Conception

Comme dans beaucoup de pays d'Afrique, le marché des engrais au Niger fait face à deux problèmes majeurs : la disponibilité des engrais et les prix élevés. Pour y faire face, deux instruments sont proposés : la libéralisation et la subvention.

1. La libéralisation est un instrument qui va ouvrir le marché aux privés. Cette ouverture permettra la compétitivité sur les prix et la qualité et la concurrence fera baisser les prix.
2. La subvention est un instrument technique de politique agricole qui vise quatre objectifs :
   - Appuyer le producteur pour qu'il puisse produire à des prix compétitifs en réduisant les coûts de production.
   - Stimuler la demande par un effet incitatif au niveau du producteur qui acquiert un savoir-faire et un intérêt économique à investir dans la production en utilisant les engrais.
   - Créer un effet levier qui peut être utilisé pour certaines cultures qui ont une importance économique à l'échelle nationale.
   - Permettre le développement du marché des intrants pour devenir plus grand et plus sûr, en vue d'obtenir à terme des coûts de transaction (prix) moins élevés.

Actuellement, le Gouvernement du Niger (GdN) applique un système dit de subvention d'engrais qui est mis en place par la CAIMA. Cependant il ne couvre pas les besoins et empêche en même temps le développement du secteur des engrais fournis par les privés.

Basée sur l'expérience d'IFDC dans la plupart des pays en Afrique, une subvention avec un désengagement de l'Etat dans les achats et un rôle clé du secteur privé et des prestataires de services sous-contractants est proposée.

i. Rôles de l'Etat et du secteur privé

Le Gouvernement du Niger, à travers le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, garde un rôle régulateur à travers l'Observatoire des Marché des Engrais du Niger' (OMEN). Le COTEN établit, en collaboration avec les organisations de producteurs (OP) et autres organisations impliquées dans la mise en place des engrais, la base de données des producteurs qui vont bénéficier de la subvention. Cette base de données est validée par OMEN et MAG/EL.

Le secteur privé assurera l'approvisionnement et la distribution des engrais sur tout le territoire national en conformité avec les besoins exprimés par les agriculteurs nigériens bénéficiaires de la subvention.

ii. Ciblage des bénéficiaires

La subvention des engrais au Niger doit viser prioritairement les producteurs vulnérables et marginaliés capables de payer la partie non subventionnée. Provision peut aussi être faite pour ceux qui sont capables de développer des rendements agricoles importants pour répondre aux besoins alimentaires des populations, augmenter les revenus des producteurs et faire face à la pauvreté. Ainsi ce programme de subvention s'inscrirait dans les objectifs de l'initiative i3N du Président la République.

Les cultures ciblées par la subvention seront donc les cultures vivrières et les cultures de rente principales, puis elle peut s'étendre à un plus grand rayon d'action.

Pour faciliter le ciblage des agriculteurs, une étroite collaboration devra être menée avec les Organisations de Producteurs(OP), les Chambres Régionales de l'Agriculture (CRA) sous la supervision des Directions régionales d'agriculture (DRA). Les agriculteurs devront être enregistrés afin de constituer une base de données des bénéficiaires de la subvention des engrais au Niger.

iii. Principe retenu pour la subvention

Le principe adopté dans ce programme est que la **subvention doit être mise dans la main de l'agriculteur**, et pour ce faire un **système traçable grâce à des bons d'achats** sera mis en place. Il garantira que la cible recevra les engrais qui lui sont destinés et les importateurs ne seront payés par le Programme que sur les engrais distribués à cette cible.

Un bon système de bons d'achats requiert deux conditions inter liées :

- Une bonne administration du système utilisant les bons d'achats et
- Une bonne organisation logistique de la distribution des engrais.

Trois préconditions s'ajoutent à ces dernières :

- ✓ L'estimation des besoins (demande solvable).
- ✓ Un contrôle efficace de l'utilisation de bons d'achats sécurisés pour parer à toute forme de falsification et de détournement par des tiers.
- ✓ une bonne collaboration de toutes les parties prenantes.

Pour mettre en place un système de bons d'achats fiable et efficace, une firme spécialisée dans le domaine sera recrutée par IFDC. Le recrutement devra être approuvé par MCA et MAG/EL.

Le processus opérationnel de la subvention est illustré dans le schéma suivant (figure 2):

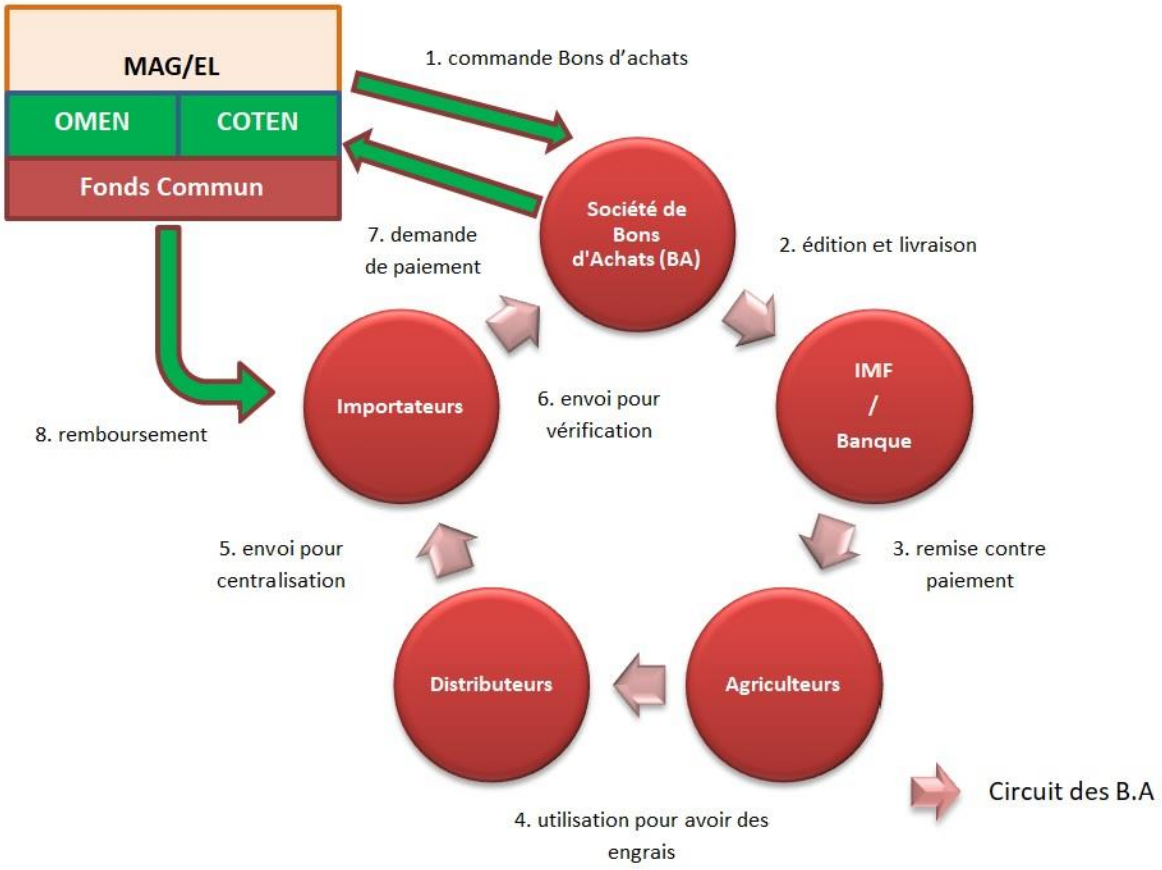

Figure 2 : Processus opérationnel de la subvention avec les bons d'achat d'engrais

iv. Développement, partenariats et appui technique

Le programme de subvention des engrais vise à mettre à disposition des agriculteurs des fertilisants accessibles grâce à leurs prix compétitifs mais aussi leur proximité, afin d'inciter les producteurs à utiliser ces technologies avec les intrants complémentaires (semences, produits phytosanitaires) pour accroitre la production.

Le programme pourra interagir avec les projets intervenants dans la fourniture des intrants complémentaires. Des activités d'accompagnement avec l'assistance technique de l'IFDC, pourront se développer autour du programme :

- Développement de formules d'engrais adaptées aux cultures spécifiques de chaque région du territoire nigérien
- Facilitation de l'accès aux intrants complémentaires : semences, produits phytosanitaires.
- Renforcement des capacités de producteurs et vulgarisation des techniques d'utilisation des engrais telle que la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (GIFS)
- Développement des capacités des acteurs du secteur privé (importateurs/agro dealers)
- Développement des capacités de contrôle de qualité des engrais

v. Financement du programme

Pour assurer le financement de la subvention des engrais au Niger, un Fonds Commun des Engrais devra être créé. Ce fonds sera alimenté par le Gouvernement du Niger (GdN) et ses PTF.

Outre le montant de la subvention, le Fonds Commun logera le montant des frais afférents à sa mise en place, son accompagnement et ses frais de fonctionnement. La partie subvention de ce fonds continuera à être alimentée en fonction des besoins prévisionnels exprimés au sein de l'OMEN.

Le **Fonds Commun** fonctionnera comme un **Budget d'Affectation Spéciale** (BAS) c'est-à-dire que les décaissements ne concerneront que les dépenses pour lesquelles les fonds ont été réunis par le Gouvernement du Niger (GdN). Le MAG/EL assure la responsabilité institutionnelle du Fonds vis-à-vis du Gouvernement du Niger et particulièrement du Ministère des Finances mais le Fonds sera autonome dans sa gestion.

Un compte autonome, logé dans une banque privée crédible, recevra les ressources financières provenant de l'Etat et des PTF. La gestion de ce compte devrait permetre un remboursement rapide des importateurs.

vi. Stratégie de sortie

Les choix faits sur les différentes composantes de la stratégie notamment la durée et le taux de subvention, devront donc être faits avec le plus grand soin et dans la plus grande concertation possible.

La durée de la subvention doit être suffisamment longue pour laisser le temps au plus grand nombre d'agriculteurs d'y accéder, et doit également être aussi limitée dans le temps afin de ne pas entraîner l'ensemble des acteurs dans une « dépendance à la subvention » dont il serait très difficile de guérir / sortir. En ce qui concerne le Niger, **une durée de 5 ans pourrait être envisagée**.

Le taux de subvention doit être suffisamment attractif pour inciter les agriculteurs à utiliser les bons d'achat qui leur auront été remis tout en s'assurant de la bonne rentabilité probable de l'utilisation des engrais et en tenant compte des pays voisins (Nigéria) pour éviter le développement d'un marché parallèle d'exportation des engrais subventionnés vers ces pays. La dégressivité du pourcentage de la subvention et la durée de la subvention composent la stratégie de sortie qu'il est primordial de définir le plus tôt possible. **La difficulté de gestion des subventions pour les intrants ne réside pas dans leur élaboration et leur mise en place, mais dans leur arrêt s'il n'a pas été prévu dès le départ.**

La stratégie de subvention pourrait se schématiser comme dans le tableau 6 suivant :

Tableau 6 : Schéma illustratif de subvention dégressive

%Subvention	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
50%	50000				
40%		60000			
30%			70000		
20%				80000	
10%					90000

Les nombres dans les cases colorées sont les quantités cibles d'engrais subventionnés exprimés en tonnes.

IV.3.2. Mise en œuvre du programme de subvention

La mise en œuvre se fera en 2 phases et capitalisera sur les prérogatives de l'organe de mise en œuvre de la réforme du secteur des engrais placé sous l'égide du MAG/EL (OMEN) :

i. La Phase Intermédiaire

Durant cette première phase, les organes nécessaires pour le bon fonctionnement du système de subvention sont mis en place. Le Gouvernement continue d'assurer l'approvisionnement et les privés assurent l'approvisionnement des stocks complémentaires. Les actions concrètes à accomplir pendant cette phase sont les suivantes :

1) La « création de l'environnement institutionnel » :

Trois principales activités ont été identifiées pour la création de l'environnement institutionnel :

- **La mise en place du Comité technique des Engrais du Niger (COTEN)**

  Sa fonction est de servir d'interface avec l'OMEN sur toutes les questions techniques relatives aux engrais, notamment en : i) veillant à la cohérence et en suivant l'application des lois et textes réglementaires sur les engrais (y compris la stratégie nationale sur les engrais) par l'ensemble des acteurs, (ii) proposer à l'appréciation de l'OMEN des scénarios de prix de cession des engrais subventionnés à partir des prix de référence iii) faisant des propositions sur la détermination d'un taux de la subvention acceptable par les acteurs ; iv) organisant les appels d'offres des engrais subventionnés tenant compte des spécificités de chaque région ; v) organisant et validant la collecte d'information sur la demande réelle des engrais subventionnés émanant des producteurs agricoles.

- **L'identification de la banque pour loger le Fonds Commun**

Ce Fonds recevra l'argent du Gouvernement destiné à la subvention mais aussi des fonds provenant des donateurs éventuels qui vont participer dans la subvention.

Comme décrit plus haut, c'est un compte dédié logé dans une banque de premier ordre [5]que le MAG/EL et les différents bailleurs peuvent à tout moment approvisionner. Son fonctionnement est régi par un manuel de procédures.

Sa mise en place sera précédée par la signature d'un Mémorandum d'Entente qui engagera les différentes parties prenantes (MAG/EL et PTF). Ce mémorandum d'entente précisera les modalités d'administration, de contrôle, de rapportage et des destinataires des documents produits.

- **L'élaboration et la mise en œuvre d'une campagne d'information et de sensibilisation.**

Le succès du programme de subvention ne peut réussir sans confiance, transparence et sans une intense et permanente campagne d'information et de sensibilisation à destination des différents acteurs du programme national de réforme du secteur des engrais. Cette campagne est donc une des composantes essentielles de l'environnement institutionnel à travers un certain nombre d'activités.

- **L'identification et contractualisation de la société privée des bons d'achat**

Le rôle de la société de titres prépayés est prépondérant en termes de gestion, traçabilité, transparence et bon fonctionnement du système. Il est donc primordial de mettre le MAG/EL en relation avec ce type de société œuvrant dans ce domaine des titres prépayés utilisés dans le monde entier depuis plus de vingt ans comme les Tickets Restaurant, les Tickets Santé, les Tickets Cadeaux, etc.

2) La « création de l'environnement opérationnel » :

Les principales activités identifiées pour la création de l'environnement opérationnel du Programme national de subvention des engrais sont :

- **L'élaboration de la stratégie de la subvention**

Cette stratégie doit prendre en compte en substance les éléments suivants : le pourcentage de la subvention, la durée de la subvention, les quantités globales d'engrais à subventionner, la stratégie de sortie et le coût de la subvention.

- **L'identification des types d'engrais (nature et dose) à subventionner**

Les agriculteurs nigériens utilisent régulièrement trois types d'engrais sur les cultures vivrières, cultures de rentes et de maraichages à savoir le DAP, l'urée, le NPK. Il conviendra de confirmer avec la Recherche Agronomique les doses/ha moyenne à utiliser.

[5] Certaines banques sont encore appelées « banques du premier groupe » dans le langage financier international ; elles sont « saines, stables et connues ». Il s'agit ici de s'assurer de la qualité intrinsèque de la banque à choisir : adossement à un grand pool bancaire international et intégration dans les opérations interbancaires internationales

- **La formation et la motivation des agents du MAG/EL et l'information et la formation des importateurs**

Pour que la phase opérationnelle soit possible à mettre en œuvre, l'identification et l'information des différents acteurs ainsi que la définition de leurs rôles est primordiale et en premier lieu celles des agents du MAG/EL, de la CAIMA et des importateurs d'engrais.

- **L'identification et la formation des distributeurs et revendeurs d'engrais**

Comme pour les importateurs, il est aussi nécessaire d'identifier et de former les distributeurs et les revendeurs d'engrais pour *in fine* les agréer en tant qu'acteur du programme de subvention. A ce niveau, il est important de noter que certaines coopératives agricoles, déjà bien structurées, peuvent/doivent être considérées comme des revendeurs potentiels d'engrais et, à ce titre, pourront être intégrées au cycle de formation et d'agrément des distributeurs et revendeurs d'intrants.

- **L'identification des agriculteurs et leur information**

Les bénéficiaires du programme de subvention doivent être clairement identifiés afin que des données précises soient mises à la disposition de la société de titres prépayés pour mettre en œuvre les bons d'achat accompagnant le programme de subvention.

La base de données constituée est susceptible de modification et devra subir des réajustements pour faire correspondre à chaque saison la vraie demande, la constitution des stocks et l'organisation de la logistique.

ii. La deuxième phase : implémentation et opérationnalisation

Durant cette phase, le Gouvernement est entièrement désengagé de l'achat des engrais et augmente son budget pour la subvention en fonction des prévisions de l'OMEN. Cinq activités ont été identifiées pour la phase d'opérationnalisation du programme de subvention national des engrais :

- **La fixation du prix maximum par type d'engrais pour l'ensemble du pays**

Le montant de la subvention est fixé par rapport au prix de vente de l'engrais à l'agriculteur. Il est donc nécessaire que ce prix soit connu de tous et uniforme à travers tout le pays pour éviter les transferts d'une région à l'autre. Ce prix de vente maximum au niveau de l'agriculteur doit être fixé sur les critères commerciaux réels du prix de revient.

- **L'importation des engrais par le secteur privé**

L'importation des engrais par le secteur privé doit être parfaitement organisée afin de prévenir toute défaillance ou tout retard dans la livraison des engrais, ce qui pourrait compromettre à la fois le programme de subvention et la campagne agricole.

- **Le design et la détermination de la valeur faciale des bons d'achat**

Le bon d'achat est donc le vecteur de la subvention. À ce titre, il est l'instrument d'acquisition des engrais par les agriculteurs tout en étant le moyen d'attribuer la subvention et d'en assurer la traçabilité. Il faudra alors déterminer la valeur du bon d'achat et établir la règle sur la correspondance 1 bon = 1 sac d'engrais.

- **L'affiliation des distributeurs et des revendeurs au système de bons d'achat**

Une fois les décisions prises quant au design des bons d'achat, et afin d'assurer la traçabilité et le remboursement des bons au niveau des vendeurs d'engrais, il sera nécessaire d'inclure les distributeurs et revendeurs agréés dans le système informatique de la société de titres : il s'agit de l'affiliation.

- **L'émission et la distribution des bons d'achats aux agriculteurs et remboursement des importateurs**

A chaque demande d'émission de bons émanant du MAG/EL et accompagnée du versement de la contrevaleur de la partie subventionnée sur le « compte subvention », la société de titres émettra les bons et les remettra aux banques et microfinances partenaires du programme de subvention pour distribution. Ensuite, lorsque les bénéficiaires auront reçu leurs engrais, les importateurs seront payés après notification de la société de bons d'achats.

IV.4. Gestion du plan de réforme

La gestion de la mise en œuvre du plan sera attribuée apres la conclusion des etudes appropriées sur les organes de la reforme (voir Feuille de Route). Un système de suivi évaluation sera développé et mis en place par le MAG/EL. Pendant toute sa durée, l'IFDC qui a appuyé le MCA Niger pour élaborer le plan de réforme, fournira l'assistance technique nécessaire pour sa mise en œuvre. L'assistance concernera de l'IFDC concerne aussi l'élaboration et la mise en œuvre avec les partenaires d'un plan de communication autour de la réforme. La figure 3 démontre la place centrale de la communication dans la mise en œuvre du plan, à travers des campagnes d'information et de sensibilisation sur le cadre législatif et réglementaire, la mobilisation du secteur privé, le programme rénové de subvention et la capacitation des acteurs. Elle s'appuie sur un système de suivi de la réforme permettant, entre autres, de donner un feedback sur ses performances et induire des ajustements éventuels.

Figure 3 : Place de la communication dans la mise en œuvre du plan de réforme

IV.5 Résultats attendus de la réforme

Pour illustrer les résultats attendus de la réforme, des simulations ont été faites, basées sur les données de base des études sectorielles, celles disponibles au niveau de MAG/EL, de la CAIMA, AGRA/FAO, etc. Les hypothèses suivantes ont été faites pour ces simulations :

- Demande annuelle de 50 000 tonnes : celle-ci dérive de l'estimation de la demande annuelle des engrais par la CAIMA pour 2017 de 59000 tonnes ; le niveau de 50 000 tonnes a été considéré pour la 1ere année de la réforme et une augmentation de 10 000 tonnes par an.
- Selon la FAO, la superficie moyenne par producteur au Niger est de 4,57ha, variant entre 2,91 pour les petits producteurs et 10,29 pour les autres. Sous la subvention, les producteurs vulnérables prioritairement ciblés vont correspondre aux petits producteurs et une moyenne de 3 ha a été considérée pour cette catégorie.
- Selon l'étude faite par AGRA sur l'optimisation de la fertilisation des cultures au Niger, les quantités recommandées d'engrais, en fonction des ressources des producteurs sont respectivement de 8,8, 30,5 et 47,6 kg/ha pour les faibles, moyens et élevés niveaux. Ici, la quantité de 30 kg/ha d'engrais est considérée par producteur (niveau d'utilisation des engrais recommandé par AGRA pour le producteur dit 'moyen').
- De deux points ci-dessus, on obtient un total de 90 kg (provenant de 3ha avec 30 kg/ha), arrondi à 100 kg pour la subvention par producteur
- Un budget moyen annuel de 10 milliards de FCFA est prévu pour la subvention.

Trois scénarii ont été construits sur la base de l'utilisation de cette enveloppe budgétaire pour la subvention. Les prix des engrais rendus aux niveaux des points de vente par la CAIMA et par le privé sont comparés. La période de simulation est de 5 ans, correspondant à la durée du programme réformé de subvention. Les impacts de la réforme, principalement de la subvention, sur des indicateurs de disponibilité et d'accessibilité des engrais sont simulés sous les 3 scénarii suivants:

- *Scénario 1: subvention de 50% sur tout le volume d'engrais*
- *Scénario 2: subvention dégressive sur tout le volume d'engrais*
- *Scénario 3: subvention de 50% appliquée à la moitié du volume total des engrais et subvention de 100% sur le transport de toutes les quantités d'engrais subventionnés et non subventionnés.*

A travers les résultats des 3 scénarii synthétisés dans les tableaux 7, 8 et 9, on peut retenir les points suivants :

- Le volume des engrais disponibles est doublé dès la premiere année (en comparaison avec la période d'avant) et croît linéairement jusqu'à la dernière année.
- Les prix obtenus avec le secteur privé permettent des économies jusqu'à 38% par rapport aux prix pratiqués actuellement par la CAIMA (de 570 000 cfa/tonne avec la CAIMA à 351 782 avec le secteur privé, correspondant respectivement à 13 500 et 8 795 FCFA le sac de 50 kg).
- Le nombre de ménages bénéficiaires de la subvention passe de 500 000 à 900 000 de la 1ere à la dernière année, avec le même budget pour la subvention sous les scénarii 1 et 2.

- Sous le scénario 1, le budget actuel ne permet pas de couvrir les cibles, nécessitant donc des ressources additionnelles pour y parvenir ou pour augmenter le nombre de bénéficiaires.
- Sous le scénario 2, des ressources additionnelles sont nécessaires seulement la première année, mais le prix payé par les bénéficiaires augmente dès la 2e année et réduit donc de façon sensible les avantages de la subvention pour cette population cible.
- Sous le scénario 3, des ressources additionnelles sont nécessaires à partir de la quatrième année et le nombre initial de bénéficiaires vulnérables est réduit de moitié par rapport aux autres scénarii. Cependant, précaution doit être prise avec la subvention universelle sur le transport des engrais à cause des difficultés de sa gestion et de son application.

Afin que le prix de l'engrais subventionné soit le même sur toute l'étendue du territoire, il sera nécessaire de subventionner le transport. Toutefois, tous les scénarios feront l'objet d'évaluation après une période appropriée.

Tableau 7: Résumé des impacts prévisionnels de la réforme sous le scénario 1

Résultats simulés	**Avant réforme**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Volume d'engrais en tonnes	24 560	50 000	60 000	70 000	80 000	90 000
Nombre de ménages ciblés	--	500 000	600 000	700 000	800 000	900 000
Coût total du programme (subvention et administration) en milliards cfa	--	11	12	14	16	18
Besoins additionnels de ressources budgétaires en milliards cfa	--	1	3	4	6	8
Prix du marché (sans subvention) fcfa/kg	--	352	352	352	352	352
Prix payé par les bénéficiaires cibles fcfa/kg	570	176	176	176	176	176

Tableau 8: Résumé des impacts prévisionnels de la réforme sous le scénario 2

Résultats simulés	**Avant réforme**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Volume d'engrais en tonnes	24 560	50 000	60 000	70 000	80 000	90 000
Nombre de ménages ciblés		500 000	600 000	700 000	800 000	90 000
Coût total du programme (subvention et administration) en milliards cfa		11	10	9	8	5
Besoins additionnels de ressources budgétaires en milliards cfa		1	0	(1)	(2)	(5)
Prix du marché (sans subvention) fcfa/kg	570	352	352	352	352	352
Prix payé par les bénéficiaires cibles fcfa/kg		176	211	246	281	317

Tableau 9: Résumé des impacts prévisionnels de la réforme sous le scénario 3

Résultats simulés	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Volume d'engrais en tonnes	50 000	60 000	70 000	80 000	90 000
Nombre de ménages ciblés	250 000	300 000	350 000	400 000	450 000
Coût total du programme (subvention et administration) en milliards cfa	8	9	10	11	12
Besoins additionnels de ressources budgétaires en milliards cfa	(2)	(1)	0	1	2
Prix du marché (sans subvention) fcfa/kg	322	322	322	322	322
Prix payé par les bénéficiaires cibles fcfa/kg	161	161	161	161	161

IV.6 Hypothèses de base pour la réussite de la réforme et risques potentiels

Pour la mise en œuvre réussie du plan de réforme, certaines conditions fondamentales sont requises et sont formulées ici comme hypothèses de base (liste non exhaustive):

- Un cadre politique, macroéconomique et sécuritaire stable ;
- La réglementation régionale sur les engrais appliqués ;
- Des statistiques agricoles fiables, notamment un recensement de la population agricole ;
- Des intrants complémentaires (semences, produits phyto, etc.) aux engrais disponibles et accessibles aux producteurs.

Cependant, les risques suivants peuvent affecter sa mise en œuvre, d'où les mesures de mitigation proposées dans le tableau 10.

Tableau 10: Risques liés à la mise en œuvre de la réforme et actions de mitigation

Risques	**Effets**	**Action de mitigation du risque**
Non constitution et renouvellement du fonds-engrais, destiné à financer la subvention	La réforme se destabilise et s'écroule	L'Etat doit voter un budget suffisant pour couvrir les besoins en fonds exprimés par l'OMEN
Défaillance structurelle des importateurs	Les importateurs ne vont pas jouer leur rôle dans la partition	Prévoir des articles dans les textes de l'OMEN pour l'autoriser à organiser les importations, en cas d'incapacité du secteur privé Partitionner les lots de façon à intéresser le plus grand nombre d'importateurs
Défaillance du système mis en place par la société de bons d'engrais	Le systéme, même s'il est lancé, ne fonctionne pas comme prévu	Associer les banques et les CRA au suivi de l'enregistrement et le recensement des producteurs ayant payé la partie non subventionnée
Retard dans le paiement des importateurs	Impact sur les commandes à venir	Prévoir au trésor une ligne budgétaire d'affectation spéciale
Faible engagement du secteur privé	Echec probale dans la chaîne d'approvisionnements en engrais des producteurs	Analyse préalable des capacités individuelles des importateurs/distributeurs ; Campagnes de outreach d'information à la radio, télé, journaux, sms
Mauvaise utilisation des engrais	Faible réponse des cultures aux engrais (rendements faibles); risque sanitaire pour les utilisateurs; risque environnemental	Formation des producteurs sur les engrais et les bonnes pratiques d'utilisation
Insuffisance de ressources pour la subvention durant sa mise en oeuvre	Echec annoncé de la réforme	Sécuriser des ressources pour le programme avant son démarrage
Evasion des engrais vers les pays voisins	Perturbations du marché naissant du secteur des engrais au Niger	Institution de mesures de répression et renforcement capacité de la douane en matières de contrôle aux frontières; harmonisation des politiques de subvention avec les pays voisins
Faible engouement ou engagement des producteurs au nouveau système de subvention (méfiance)	Résultat mitigé pour la réforme à l'heure du bilan	Campagnes d'information et de sensibilisation (radio, TV, journaux, réseaux sociaux)
Dévaluation du FCFA ou conjoncture écocomique difficile au Niger et sous-région	Grosses perturbations du marché naissant des engrais au Niger	Ouvrir le compte du fond commun en devises fortes
Faible soutien financier des PTF (BM, UE, JICA, etc.)	La réforme ne peut se poursuivre, faute de moyens	Plaidoyer IFDC et GdN à l'endroit des PTF
Retard dans la mise en oeuvre du cadre règlementaire et juridique (texte de lois en année 1)	Démarrage tardif du programme de réforme ce qui sera préjudiciable à la réforme	Sensibilisation des députés de la commission du développement rural de l'Assemblée Nationale (organisation d'une journée parlementaire avec les honorables députés)

Cependant, les risques environnementaux doivent être pris en compte lors de la mise en œuvre du plan de réforme. En particulier l'utilisation accrue des engrais, aussi bien minéraux qu'inorganiques, peut

engendrer des risques environnementaux qui doivent être évalués et gérés. Le plan de réforme intégrera des mesures de suivi environnemental, prenant en compte les impacts négatifs sur la qualité des eaux, des sols, des aliments, etc.

V. CONCLUSIONS GENERALES

Le gouvernement du Niger a sollicité l'appui du MCC pour le développement et la mise en œuvre d'un projet de réforme du secteur des engrais. Ce projet vise à améliorer la disponibilité et l'accessibilité des producteurs aux engrais de qualité et à proposer un cadre opérationnel nouveau pour la fourniture d'engrais subventionnés.

Les études et les consultations auprès des parties prenantes ont permis de tirer les conclusions et recommandations ci-après :

La gestion des engrais par la CAIMA est inefficiente et empêche le secteur privé d'émerger. La CAIMA ne peut plus répondre aujourd'hui aux besoins en engrais des agriculteurs. Le biais fiscal dont elle bénéficie décourage le secteur privé alors que son système de distribution est inefficace. Dans l'ensemble, le système actuel d'approvisionnement et de distribution ne promeut pas une concurrence bénéfique pour les agriculteurs. L'analyse des effets potentiels de la réglementation en vigueur sur la fluidité et la transparence du commerce des engrais révèle qu'elle comporte encore des insuffisances qu'il convient de corriger pour promouvoir la concurrence sur le marché des engrais au Niger.

L'étude sur la structure des coûts et des prix a permis de constater que hormis le prix FOB, le transport à l'intérieur du pays contribue le plus (20%-25%) à la formation du prix de revient des engrais importés au Niger et qu'il est possible d'avoir des prix plus compétitifs à travers une diversification des fournisseurs. Le corridor du port de Cotonou est le plus intéressant à cet effet. Des coûts abordables de transport et de manutention sont aussi possibles auprès des transporteurs privés pour la distribution des engrais à l'intérieur du pays.

Le présent projet de plan de réforme est formulé pour corriger les imperfections ci-dessus constatées dans le fonctionnement du marché des engrais. Il se fonde sur une nouvelle politique d'importation et de distribution qui prévoit une participation progressivement accrue du secteur privé et une subvention dans un système réformé géré par le COTEN. Le secteur privé sera en charge de l'achat et de la distribution des engrais tandis que l'Etat se limitera à son rôle régalien de contrôle de la qualité et de promotion de la transparence et de la concurrence. Le nouveau programme de subvention à base de coupons permettra un meilleur accès aux engrais dans toutes les régions du pays, prioritairement pour les agriculteurs vulnérables et marginalisés.

Les principaux organes de la réforme sont l'Observatoire du Marché des Engrais au Niger (OMEN) et le Comité technique des engrais du Niger (COTEN).

Dans l'ensemble, le projet de plan de réforme envisage que le marché des engrais au Niger fonctionnera désormais dans un cadre réglementaire amélioré et opérationnel. Il encourage la réalisation d'économie d'échelle à l'importation et une concurrence loyale de la part des importateurs privés. Une feuille de route législative de la réforme est proposée, comprenant la révision des textes réglementaires existants, la formulation des textes consacrant les bases juridiques des organes chargés

de la mise en œuvre et du suivi de la réforme et l'adoption de ce nouveau cadre législatif et réglementaire. La méthode des ordonnances sera sans doute requise pour accélérer les changements dans le cadre législatif du secteur.

L'Etat du Niger est appelé à engager la sensibilisation requise auprès de toutes les parties prenantes du secteur des engrais et à mobiliser les partenaires techniques et financiers pour les appuis nécessaires à la mise en œuvre effective de ce plan de réforme.

Il est attendu de la mise en œuvre de la réforme des efforts positifs et significatifs sur la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des engrais par les producteurs nigériens, et des impacts sur les rendements agricoles et, par là même sur la production agricole, notamment vivrière et donc le bilan alimentaire.

Pour illustration partielle de ces effets attendus, une simulation montre qu'avec le volume budgétaire actuel alloué à la subvention, réutilisé de façon plus efficiente dans un contexte de responsabilisation exclusive du secteur privé dans l'approvisionnement et la distribution des engrais, on peut directement augmenter le nombre de ménages bénéficiaires cibles, réduire les prix payés par ceux-ci, accroitre les quantités d'engrais utilisés par ha. Ces effets combinés auront une incidence positive sur les rendements et la production agricole dans le pays. Il s'ensuivra un accroissement des revenus agricoles et une amélioration du bilan alimentaire, autant de facteurs d'importance marquée dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté au Niger.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Plan de consultation des parties prenantes de la réforme du secteur des engrais au Niger

Partenaires institutionnels	Cibles ou participants à la rencontre	Lieu/site des rencontres	Timing/Date	Objet : Message à faire passer, sujet de débats/échanges
MAG/EL	SG et collaborateurs	MAG/EL	08/11//2017 De 9H-11H	▪ Echanger sur les éléments clés de la reforme afin qu'on ait la même compréhension des activités de la réforme ▪ Appui à l'organisation des rencontres en région, notamment la préparation, la mise en contact, la facilitation des DRA et DDA au cours du passage de la mission IFDC, ▪ Recenser leurs suggestions dans la collecte des données et la conduite du processus, les préoccupations sur les stratégies à développer pour que la subvention atteigne les plus vulnérables et les plus marginalisés (les techniques de ciblages adaptées et éprouvées,), et autres…… ▪ Recentrer les missions de la CAIMA au rôle régalien de l'Etat : parcours des textes de lois relatifs à la création de la CAIMA. Quelles modifications à faire, quels arrangements nécessaires?
DGA et ONAHA	DG et collaborateurs	MAG/EL	08/11//2017 De 12H-14H	▪ Echange sur les missions de la DGA, Direction des statistiques et identifier des pistes de collaboration dans le cadre de la constitution d'une base de données relative à la liste nominative des producteurs et productrices agricoles du Niger ▪ Echanger sur les conditions de leurs participations aux activités prévues par la réforme ▪ Echanger sur certaines missions de la DGA (si elles existent) exercées par la CAIMA ▪ Comment libéraliser le secteur des engrais ▪ Regrouper les demandes des producteurs, lancer les appels d'offres, sélection des importateurs, signature de contrats et suivi des distributions
Direction Générale des ressources	DG et collaborateurs	MAG/EL	08/11//2017 De 14H30-15H30	▪ Passation des marchés ▪ Les données statistiques

INITIATIVE 3N	Haut-Commissaire et collaborateurs	HC3N	18/11/2017 10H-12H	▪ Mécanisme de financement existant à leur niveau pour le secteur des engrais, contenu du FISAN (facilités) ▪ Démarche pour mettre en place un mécanisme durable de financement des engrais (loi budgétaire, un fonds spécial dont la constitution sera demandée aux partenaires financiers, quel bailleur de fonds porteur de dossier ou chef de file ? ▪ Existent-ils des sources de financement potentiel, à explorer ? Lesquelles ?
ORGANE TECHNIQUE DE LA REFORME	Tous les membres	UC/PMC	09/11/2017 15H-17H	Cahier de charge (existe déjà un comité technique, son mandat, les textes de sa mise en place (demandé le MCA, comment il est mis en place) Eléments clés de la reforme
CAIMA	SG, le DAF, Directeur des Stocks, Directrice commerciale	CAIMA	10/11/2017 10H-12H	▪ Expliquer les éléments de la réforme, ***exposés de l'IFDC*** ▪ Comprendre leur vision sur la libération du secteur des engrais, l'évolution de leurs missions, relativement aux grandes fonctions d'importation et de distribution des engrais, ▪ Les propositions d'étapes à suivre et les mesures nécessaires pour un déroulement normal des activités de la réforme ▪ Existe-il une base de données des producteurs bénéficiaires de la subvention des années 2015 et 2016 ▪ Chercher à comprendre le taux de la subvention, ses variations et les cibles auxquels elle profite ▪ Identification/documentation de l'institution chargée de réfléchir sur le taux de la subvention. Si elle existe, quelle amélioration pour l'adapter au contexte de la réforme ? ▪ Provenance des différents fonds utilisés pour l'achat des engrais destinés à la subvention ? Existent-ils d'autres sources de financement, à explorer ? Citez
RECA	Secrétaire exécutif, Assistant technique, les chargés de programmes Les 3 membres de bureau du RECA	RECA	10/11/2017 13H-15H	Comprendre les missions du RECA, ses attributions, qui sont les membres, Comme vous êtes représenté dans toutes les régions, nous suggérons vous confier la constitution de la *liste nominative des producteurs* par filières majeures et cela en collaboration avec les faitières et les unions animant les filières Quelles démarches pour atteindre les OP et producteurs non affiliés ou non organisés ?

				En plus de cela, quels rôles vous pouvez jouer dans cette première étape de la réforme ? Vos conseils pratiques et suggestions pour conduire à bon port le processus multi acteurs ? Existent-ils des sources de financement, à explorer ? Citez
DG Douanes	Directeur Général et certains collaborateurs	DGD	10/11/2017 16H-18H	Comprendre la taxation à la frontière des engrais et les régimes d'exonération, la grille tarifaire applicables aux engrais et aux matières premières entrant dans leur fabrication des engrais qui sont exonérées et les questions de contrôle des engrais homologués
Direction Générale du Développement Industriel	Directeur Général et certains collaborateurs	MDI	10/11/2017 16H-18H	Echange sur la réforme, ses impacts sur l'industrie des engrais, divers
Ministère des Finances	Les responsables en charges du budget et leurs collaborateurs	UC/PMC	13/11/2017 13H-15H	Echanger sur les différentes lignes budgétaires utilisées pour l'achat des engrais et les étapes à suivre pour leur mobilisation, réflexion sur la constitution d'un fonds Engrais destiné à la subvention
Commission développement rural de l'Assemblée Nationale	Honorables membres de la commission	AN	10/11/2017 16H-18H	Expliquer les éléments de la réforme et solliciter leur soutien
Partenaires techniques et financiers (PTF)				
MCA/MCC	Directeur MCA, Directrice Résidente MCC	UC/PMC	7/11/2017 11h-11h30 ; DG MCA 11H30-12h :Directrice MCC	▪ La vision du MCA sur la réforme ▪ Conseils du DG ▪ La vision du MCC sur la réforme ▪ Conseils de la Directrice du MCC
BM	l'Agroéconomiste Senior	BM	13/11/2017 10H-11H	Rencontre facilitée par le MCA : ▪ Les mécanismes de constitution du fonds Engrais, ▪ Les stratégies de reconstitution du fonds après l'exécution de la subvention ▪ La pérennité et la sécurisation du dispositif, ▪ Encrage institutionnel du Fonds/dispositif engrais ▪ Vision de la banque mondiale sur la réforme du secteur des engrais au Niger
UE	Responsable en charge des subventions	UE	13/11/2017 13H-14H	Rencontre facilitée par le MCA ▪ Les mécanismes de constitution du fonds Engrais,

				▪ Les stratégies de reconstitution du fonds après l'exécution de la subvention ▪ La pérennité et la sécurisation du dispositif, ▪ Encrage institutionnel du Fonds/dispositif engrais ▪ la vision de l'EU sur la réforme du secteur des engrais au Niger
FIDA JICA LUXDEV KFW GIZ LWR CTB Coopération Suisse	Responsable en charge des subventions Chargé de programmes et collaborateurs	Salle de réunion UC/PMC 14/11/17 de 10h-12h UC/PMC		Rencontre facilitée par le MCA ▪ Les mécanismes de constitution du fonds Engrais, ▪ Les stratégies de reconstitution du fonds après l'exécution de la subvention ▪ La pérennité et la sécurisation du dispositif, ▪ Encrage institutionnel du Fonds/dispositif engrais la vision de l'EU sur la réforme du secteur des engrais au Niger
USAID		USAID	15/11/2017 16H-17H	Rencontre facilitée par le MCA ▪ Les mécanismes de constitution du fonds Engrais, ▪ Les stratégies de reconstitution du fonds après l'exécution de la subvention ▪ La pérennité et la sécurisation du dispositif, ▪ Encrage institutionnel du Fonds/dispositif engrais ▪ la vision de l'USAID sur la réforme du secteur des engrais au Niger
FAO		FAO	15/11/2017 10H-12H	Rencontre facilitée par le MCA ▪ Les mécanismes de constitution du fonds Engrais, ▪ Les stratégies de reconstitution du fonds après l'exécution de la subvention ▪ La pérennité et la sécurisation du dispositif, ▪ Encrage institutionnel du Fonds/dispositif engrais ▪ la vision de la FAO sur la réforme du secteur des engrais au Niger
Secteur Privé				
AOM SAHARA AFCOM Soumailé Ets RIMBO.SA	Les responsables	Reçu individuellement dans la salle de réunion de IFDC	13/11/2017 12H-18H	▪ Echange sur la réforme (attentes et suggestions pour la réforme), ses impacts sur leurs membres, ▪ Comprendre leurs circuits d'importation, la provenance des engrais, les volumes et les circuits de distribution. ▪ Si l'Etat décide de vous confier l'importation et la distribution : Avez-vous la capacité d'assumer et d'assurer ces deux fonctions essentielles dans l'approvisionnement en intrants ? Analyse des forces et des faiblesses,

KORAMA SAS Filiale du Groupe SAVANA SAS AGRO NIGER CONSUL - SARL BP 11558 Niamey, Niger SOAPAM.SA BP 2372 Niamey Autres distributeurs à Niamey Les semenciers du Niger				opportunités et menaces. Citer quelques mesures pour vous faciliter les importations et la distribution jusqu'au niveau village ?
Syndicat des Transporteurs de marchandises du Niger	Le bureau	Chambre de commerce	13/11/2017 16H-18H	▪ Comprendre leurs trajets de transport, les éléments constitutifs du coût de transport des engrais
Organisations de producteurs et société civile				
PLATE FORME PAYSANNE DU NIGER	Membres du Bureau et Secrétaire exécutif	Plateforme paysanne	14/11/2017 09H-10H	▪ Echange sur la réforme (attentes et suggestions pour la réforme), ses impacts sur leurs membres, ▪ La subvention et le ciblage, les contributions des OPA pour faire enregistrer leurs membres et les suggestions pour avoir une liste consolidée ▪ Enregistrement de leurs suggestions dans le processus de collecte des données et la conduite du processus de la réforme, ▪ Rôle qu'elles peuvent jouer, dans l'enregistrement des producteurs, dans l'établissement de liste des producteurs bénéficiaires de la subvention, dans la distribution des engrais ▪ Quel partenariat durable avec les OPA
FUCOPRI, producteurs de riz	Membres du Bureau et Direction	FUCOPRI	14/11/2017 11H-12H	▪ Echange sur la réforme (attentes et suggestions pour la réforme), ses impacts sur leurs membres,

				▪ La subvention et le ciblage, les contributions des OPA pour faire enregistrer leurs membres et les suggestions pour avoir une liste consolidée ▪ Enregistrement de leurs suggestions dans le processus de collecte des données et la conduite du processus de la réforme, ▪ Rôle qu'elles peuvent jouer, dans l'enregistrement des producteurs, dans l'établissement de liste des producteurs bénéficiaires de la subvention, dans la distribution des engrais ▪ Quel partenariat durable avec les OPA
FCMNYIA, maraichers	Membres du Bureau et Direction	FCMNYIA	14/11/2017 13H-14H	▪ Echange sur la réforme (attentes et suggestions pour la réforme), ses impacts sur leurs membres, ▪ La subvention et le ciblage, les contributions des OPA pour faire enregistrer leurs membres et les suggestions pour avoir une liste consolidée ▪ Enregistrement de leurs suggestions dans le processus de collecte des données et la conduite du processus de la réforme, ▪ Rôle qu'elles peuvent jouer, dans l'enregistrement des producteurs, dans l'établissement de liste des producteurs bénéficiaires de la subvention, dans la distribution des engrais ▪ Quel partenariat durable avec les OPA
ANFO, producteurs d'oignon	Membres du Bureau et Direction	ANFO	14/11/2017 15H-16H	▪ Echange sur la réforme (attentes et suggestions pour la réforme), ses impacts sur leurs membres, ▪ La subvention et le ciblage, les contributions des OPA pour faire enregistrer leurs membres et les suggestions pour avoir une liste consolidée ▪ Enregistrement de leurs suggestions dans le processus de collecte des données et la conduite du processus de la réforme, ▪ Rôle qu'elles peuvent jouer, dans l'enregistrement des producteurs, dans l'établissement de la liste des producteurs bénéficiaires de la subvention, dans la distribution des engrais ▪ Quel partenariat durable avec les OPA
MOORIBEN	Membres du Bureau et Secrétariat exécutif	MOORIBEN	14/11/2017 15H-16H	▪ Echange sur la réforme (attentes et suggestions pour la réforme), ses impacts sur leurs membres, ▪ La subvention et le ciblage, les contributions des OPA pour faire enregistrer leurs membres et les suggestions pour avoir une liste consolidée

				▪ Enregistrement de leurs suggestions dans le processus de collecte des données et la conduite du processus de la réforme, ▪ Rôle qu'elles peuvent jouer, dans l'enregistrement des producteurs, dans l'établissement de liste des producteurs bénéficiaires de la subvention, dans la distribution des engrais ▪ Quel partenariat durable avec les OPA
KARKARA ABC-ECOLOGIE,	Bureau et Secrétariat exécutif Bureau et Secrétariat exécutif	KARKARA ABC-ECOLOGIE	15/11/2017 9H-10H 10H-11H	Les acquis dans l'appui aux intrants des producteurs, les leçons tirées Comment créer un environnement incitatif aux secteurs privés, Les contraintes et les atouts pour accompagner le processus de la réforme ? et quelles missions pouvez-vous assurer ? Les acquis dans l'appui aux intrants des producteurs, les leçons tirées Comment créer un environnement incitatif aux secteurs privés, Les contraintes et les atouts pour accompagner le processus de la réforme ? et quelles missions pouvez -vous assurer ?
ONG INTERNATIONALE				
World vision CARE INTERNATIONAL Catholic Relief Services (CRS) Lutheran World Relief AgriProFocus (le réseau de promotion de d'entreprenariat	Responsables et Directeur des opérations et Cadres	Salle de réunion UC/PMC 16/11/2017 9H-10H		Comprendre leur programme d'appui aux producteurs, surtout dans le domaine de l'approvisionnement en intrants ; techniques de ciblage des bénéficiaires de la subvention, la distribution des engrais jusqu'au niveau des producteurs. Comprendre leur programme d'appui aux producteurs, surtout dans le domaine de l'approvisionnement en intrants ; techniques de ciblage des bénéficiaires de la subvention, la distribution des engrais jusqu'au niveau des producteurs.

agricole pour la sécurité alimentaire au Niger)			
BANQUES			
BAGRI, ECOBANK BOA SONIBANK	Directeurs des Opérations, Directeurs de porte feuille	Salle de réunion UC/PMC 17/11/17 de 10h-11h	▪ **Explication du contenu de la réforme d'une manière générale** ▪ **E**xpériences dans la gestion de fonds de garantie, quels rôles, elles veulent jouer ? ▪ Quel niveau de bonification des fonds, quel taux pour l'abondement des fonds de départ ? ▪ Portefeuille pour accompagner le processus ?
RESEAUX ET INSTITUTIONS DE MICROFINANCES - FONDS DE GARANTIE			
ANIM	Bureau de l'Association	Salle de réunion UC/PMC 17/11/17 de 16h-17h	▪ **Explication du contenu de la réforme d'une manière générale** ▪ Nombre de caisses dans les villages, leurs maillages, facilité dans l'ouverture de comptes, ▪ la gestion de fonds de roulements et, contraintes, opportunités, forces et faiblesses
ASUSU-SA	DG et collaborateurs		▪ **Explication du contenu de la réforme d'une manière générale** ▪ Nombre de caisses dans les villages, leurs maillages, facilité dans l'ouverture de comptes, la gestion de fonds de roulements et, contraintes, opportunités, forces et faiblesses
RESEAU TANADI	DG et collaborateurs		▪ **Explication du contenu de la réforme d'une manière générale** ▪ Nombre de caisses dans les villages, leurs maillages, facilité dans l'ouverture de comptes, la gestion de fonds de roulements et, contraintes, opportunités, forces et faiblesses
RESEAU KOKARI	DG et collaborateurs		▪ **Explication du contenu de la réforme d'une manière générale** ▪ Nombre de caisses dans les villages, leurs maillages, facilité dans l'ouverture de comptes, la gestion de fonds de roulements et, contraintes, opportunités, forces et faiblesses

FSA (Fonds de Solidarité Africain)	Directeur des opérations et collaborateurs			▪ **Explication du contenu de la réforme d'une manière générale** ▪ **E**xpériences dans la gestion de fonds de garantie, quels rôles, elles veulent jouer ? ▪ Quel niveau de bonification des fonds, quel taux pour l'abondement des fonds de départ ? ▪ Portefeuille pour accompagner le processus ?
TANYIO/SAHFI	DG et collaborateurs			▪ **Explication du contenu de la réforme d'une manière générale** ▪ **E**xpériences dans la gestion de fonds de garantie, quels rôles, elles veulent jouer ? ▪ Quel niveau de bonification des fonds, quel taux pour l'abondement des fonds de départ ? ▪ Portefeuille pour accompagner le processus ?
Coopératives de Konni GSC de Konni	Membres du Bureau et Encadrement	Konni/Tahoua	19/11/2017 09H-11H	▪ Echange sur la réforme (attentes et suggestions pour la réforme) , ses impacts sur leurs membres, ▪ La subvention et le ciblage, les contributions des OPA pour faire enregistrer leurs membres et les suggestions pour avoir une liste consolidée ▪ Enregistrement de leurs suggestions dans le processus de collecte des données et la conduite du processus de la réforme,
Coopérative de Djirataoua	Membres du Bureau et Encadrement	Djirataoua/Maradi	20/11/2017 09H-11H	▪ Echange sur la réforme (attentes et suggestions pour la réforme) , ses impacts sur leurs membres, ▪ La subvention et le ciblage, les contributions des OPA pour faire enregistrer leurs membres et les suggestions pour avoir une liste consolidée ▪ Enregistrement de leurs suggestions dans le processus de collecte des données et la conduite du processus de la réforme,
CRA, FEDERATION SAA, OP utilisatrices d'engrais, Organisations féminines de base	Membres du Bureau et Direction, I3N	I3N/Maradi	20/11/2017 12H-14H	▪ Echange sur la réforme (attentes et suggestions pour la réforme), ses impacts sur leurs membres, ▪ La subvention et le ciblage, les contributions des OPA pour faire enregistrer leurs membres et les suggestions pour avoir une liste consolidée ▪ Enregistrement de leurs suggestions dans le processus de collecte des données et la conduite du processus de la réforme, ▪ Rôle qu'elles peuvent jouer, dans l'enregistrement des producteurs, dans l'établissement de liste des producteurs bénéficiaires de la subvention, dans la distribution des engrais

				▪ Quel partenariat durable avec les OPA
CRA et faîtières agricoles utilisatrices d'engrais Agro-dealers	Membres du Bureau, Encadrements et Représentants DRDA, I3N	I3N/Zinder	22/11/2017 09H-11H	▪ Echange sur la réforme (attentes et suggestions pour la réforme), ses impacts sur leurs membres, ▪ La subvention et le ciblage, les contributions des OPA pour faire enregistrer leurs membres et les suggestions pour avoir une liste consolidée ▪ Enregistrement de leurs suggestions dans le processus de collecte des données et la conduite du processus de la réforme, ▪ Rôle qu'elles peuvent jouer, dans l'enregistrement des producteurs, dans l'établissement de liste des producteurs bénéficiaires de la subvention, dans la distribution des engrais ▪ Quel partenariat durable avec les OPA
CRA et faitières agricoles utilisatrices d'engrais, FEDERATION DES PRODUCTEURS DE POMME DE TERRE Fédérations des coopératives maraîchères du Niger (FCMN-Niya) –de Tahoua, Agro-dealers, Organisations féminines de base	Membres du Bureau et Direction Représentants DRDA I3N	I3N/Agadez	24/11/2017 09H-11H	▪ Echange sur la réforme (attentes et suggestions pour la réforme), ses impacts sur leurs membres, ▪ La subvention et le ciblage, les contributions des OPA pour faire enregistrer leurs membres et les suggestions pour avoir une liste consolidée ▪ Enregistrement de leurs suggestions dans le processus de collecte des données et la conduite du processus de la réforme, ▪ Rôle qu'elles peuvent jouer, dans l'enregistrement des producteurs, dans l'établissement de liste des producteurs bénéficiaires de la subvention, dans la distribution des engrais ▪ Quel partenariat durable avec les OPA
CRA et faitières agricoles utilisatrices d'engrais, Unions des coopératives de productrices de riz	Membres du Bureau et Direction Représentants DRDA I3N	I3N/Tahoua	27/11/2017 09H-11H	▪ Echange sur la réforme (attentes et suggestions pour la réforme), ses impacts sur leurs membres, ▪ La subvention et le ciblage, les contributions des OPA pour faire enregistrer leurs membres et les suggestions pour avoir une liste consolidée ▪ Enregistrement de leurs suggestions dans le processus de collecte des données et la conduite du processus de la réforme,

Agro-dealers, Organisations féminines de base				▪ Rôle qu'elles peuvent jouer, dans l'enregistrement des producteurs, dans l'établissement de liste des producteurs bénéficiaires de la subvention, dans la distribution des engrais ▪ Quel partenariat durable avec les OPA
CRA, et faîtières agricoles utilisatrices d'engrais Fédérations des coopératives maraîchères du Niger (FCMN-Niya) – Section de Dosso, Organisations féminines de base	Membres du Bureau, Encadrements et Représentants DRDA, I3N	I3N/Dosso	27/11/2017 14H-17H	▪ Echange sur la réforme (attentes et suggestions pour la réforme), ses impacts sur leurs membres, ▪ La subvention et le ciblage, les contributions des OPA pour faire enregistrer leurs membres et les suggestions pour avoir une liste consolidée ▪ Enregistrement de leurs suggestions dans le processus de collecte des données et la conduite du processus de la réforme, ▪ Rôle qu'elles peuvent jouer, dans l'enregistrement des producteurs, dans l'établissement de liste des producteurs bénéficiaires de la subvention, dans la distribution des engrais ▪ Quel partenariat durable avec les OPA
CRA et faitières agricoles utilisatrices d'engrais, Fédérations des coopératives maraîchères du Niger (FCMN-Niya) de Tilabéri Agro-dealers, Organisations féminines de base	Membres du Bureau, Encadrements et Représentants DRDA, I3N	I3N/Tilabéri	27/11/2017 14H-17H	• Echange sur la réforme (attentes et suggestions pour la réforme), ses impacts sur leurs membres, • La subvention et le ciblage, les contributions des OPA pour faire enregistrer leurs membres et les suggestions pour avoir une liste consolidée • Enregistrement de leurs suggestions dans le processus de collecte des données et la conduite du processus de la réforme, • Rôle qu'elles peuvent jouer, dans l'enregistrement des producteurs, dans l'établissement de liste des producteurs bénéficiaires de la subvention, dans la distribution des engrais • Quel partenariat durable avec les OPA

Annexe 2 : Notes de Consultations des parties prenantes

Les rencontres réalisées au cours des mois de novembre et décembre 2017	Participants	Dates	Les principales conclusions qui se dégagent des rencontres
Rencontre avec LWR, GIZ	Alkassoum Kadadé Omar Kadidjatou Dr Thuwéba Diwani	14/11/2017	▪ Il serait mieux que l'Etat subventionne les privés pour que les plus pauvres puissant acheter les engrais ▪ L'Etat doit jouer un role regalien ▪ Produire des emballages adaptés à la bourse des producteurs ▪ La subvention est bien pour les urgences, mais pas pour le developpement ▪ Il faut bien organizer la chaine d'approvionnement pour assurer une disponibilité des engrais ▪ Il convient de faciliter l'accès des grands imporateurs à la licence. ▪ La CAIMA peut jouer le role de controle de la qualité
Rencontre avec la FUCOPRI	Etaient presents : le Président, le SG et le Directeur	14/11/2017	▪ L'Etat ne doit pas être un commerçant d'engrais. Il doit accepter de se retirer des acteurs qui font l'importation et la distribution des engrais. L'Etat doit se positioner sur le controle de la qualité. ▪ En cas de don l'Etat doit le mettre à la disposition des professionnels des engrais. ▪ Pour évaluer les besoins en engrais, l'Etat doit organiser chaque année une reunion regroupant les representants des consommateurs. Une fois le besoin connu, l'Etat doit le répartir entre les importateurs. L'Etat decide de la quantité qui sera subventionnée en rapport avec les bénéficiaires ciblés. ▪ Le ciblage peut etre fait par les OP et par filiére, qui doivent y constituer une base de données. Nous suggérons que le ciblage se fasse par étape. Il convient d'associer étroitement les Mairies dans l'opérations qui disposent d'une base de données sur la population agricole. ▪ Pour le versement des avnces, les conseillers minicipaux des villages doivent etre les vecteurs du message. Chaque conseiller dans sa circonscription doit etre le répondant. ▪ Un organe indépendant qu'on peut appeler "Agence Nigérienne pour la Régulation des Engrais peut jouer ce role. Elle sera constituée des representants des differents corps de métiers du secteur des engrais ▪ La mise en place d'un système de controle de qualité est aussi primordial et crucial ▪ Il convient de mettre en place un dispositif d'accompagnement

			▪ Une analyse de la fertilité des sols est necessaire afin de proposer une formulation de dose d'engrais adaptée à la culture du riz.
Rencontre avec l'ANFO	Laouali Haladou Ali Harouna Amidou Yacouba	14/11/2017	▪ Faire en sorte que la subvention profite à tous ▪ ANFO a un mécanisme pour regrouper les besoins des membres ▪ Créer une société de patrimoine des engrais qui gere tout ▪ Il faut decentraliser la gestion du mécanisme ▪ Il faut surtout refléchir à la perennité et la sécurisation du mécanisme
Rencontre avec la FCMN-NIYA	Adamou Djibo Boukary Hama	15/11/2017	▪ La reforme est un bon acte. Nous suggerons d'utiliser le réseau des boutiques d'intrants pour la distribution des engrais au niveau local ▪ Devlopper le compostage ▪ La CAIMA a des difficultés pour répondre aux besoins en intrants des producteurs ▪ Il est bon de libéraliser pour que les agrodealers et les importateurs puissant s'épanouir. Dans cette situation, ils sont capables de propser des prix du sac inférieur à 13 500 francs. ▪ L'Etat ne doit pas etre un commerçant et concurrencier les professionnels. Il doit s'occuper à travers la CAIMA de jouer le role de regulation, surveiller la qualité des engrais. ▪ L'Etat doit detaxer les engrais, promouvoir les boutiques d'intrants pour faciliter la proximité, appuyer l'organisation des professionnels ▪ La reforme doit valoriser la Maison du paysan et facilter son expension ▪ Utilizer les radios communautaires pour les actions de sensibilisation
Rencontre avec la FAO	Saley Amadou Djibo Baraou Bachir Maliki	15/11/2017	▪ Depuis longtemps la FAO a voulu engager une réforme du secteur des engrais. Pour cela des études ont été réalisées. Mais ells n'ont pas servi à grand chose. Ainsi on etait oblige d'abandonner l'idée de la reforme. ▪ On souhaite que le programme de reforme tienne compte de l'existant, notamment les bonnes pratiques comme les maisons du paysan, les centres de services, les boutiques d'intrants, qui sont des mécanismes de distribution plus proches et proposant des condtionnements adaptées au faible revenue des paysans (BI). Il convient cependant de les évaluer et de les renforcer. ▪ Utiliser les BI qui ont un interet commun pour achat avec les bon semis par la Société ▪ Transformer la CAIMA en Société d'Economie Mixte ▪ Faire la subvention à tout le monde ▪ Il faut imaginer un mécanisme pérenne qui peut survivre même aprês le Projet ▪ Le ciblage est interessant pour connaitre les bénficiares ▪ Il convient de trouver un lien avec le FUSAN pour éviter la multiplicité des mécanismes. Il y a un besoin d'harminsation

			▪ La FAO est disponible à accompagner le processus en mobilisant un expert dont les charges esront supportées par le programme de la réforme.
Plate forme paysanne du Niger	Adamou Bagna Mahamadou Hassane Mme Maazou Laila Adamou Djibo	15/11/2017	▪ Nous avons toujours refuse le mot subvention aux responsables de la CAIMA. Car les privés nous approvisionnent à moins de 13 500 francs le sac. ▪ Dans la fixation des prix, l'Etat devait associer les professionnels ▪ La reforme de la CAIMA est une nécessité, car l'Etat ne doit pas etre un commerçant ▪ Conduire une étude pour determiner les besoins en engrais du pays ▪ Le problem des engrais c'est la disponibilité et l'accessibilité physique ▪ Dans le cadre de la reforme beaucopu d'études ont été réalisées. Mais le principal problem c'est l'application des résultats ▪ Actuellement il n' y a pas de synergie entre les boutiques de proximité (points de vente et BI) ▪ Les conclusions de la reforme doivent aboutir à une repartition claire des missions entre les acteurs privés et l'Etat ▪ Les commandes des engrais doivent tenir compte des besoins exprimés ▪ Etablir une base de données en explorant les canaux des OP et les Mairies. Chaque faitiere peut constituer sa base de données
CAIRE, CRS et World Vision	Ibrahim Bakoye Ibrahim Laman Allah Ben Mabrouk Abdallah	16/11/2017	▪ Promouvoir la microdose pour rentabiliser le peu d'engrais accessible aux producteurs ▪ Organiser les producteurs autour des cultures de rente et aider à dimentionner les besoins ▪ Appuyer à la construstruction de magasins complémentaires ▪ Mettre l'accent sur le contrôle de qualité et interesser les producteurs à utiliser les engrais ▪ La CAIMA bien qu'elle fournit la qulité ne peut pas prétendre répondre aux besoins en engrais de tout le pays ▪ Faire en sorte que les privés imporateurs bénéficient de la subvention à l'imporatation ▪ Faire une cartographie des sols afin de connaitre les besoins en function de chaque type de sol ▪ Il faut faire la reforme pour favoriser la competition ▪ Faire le choix des distributeur au niveau local ▪ Il existe dans les regions de Maradi et Tillabéri des prestataires de services privés accompagner le réseau naissant d'épargne et de credit qui opére dans les villages. Ce dispositif d'appui conseil payant peut servir dans l'identifcation des personnes vunérables
Rencontre avec le réseau Agri Pro focus		16/11/2017	▪ Le réseau developpe une synergie entre les OP qui peut faciliter l'accès aux informations sur la disponibilité des engrais ▪ Nous pouvons faciliter les rencontres avec les OP faitières ▪ Il a été signalé l'existence d'un site web qui peut servir à partager les informations

Rencontre avec MAG/EL	Le Sécrétaire Général	17/11/2017	▪ Nous sommes d'accord pour la réforme. ▪ La realisation de la carte de la fertilité des sols constitue une activité importante à prévoir ▪ La CAIMA, à elle seule ne peut pas assurer la disponibilité à tout temps des engrais ▪ Les maisons du paysan est une initiative à en courager et à developper pour faciliter la disponibilité des engrais au niveau des producteurs.
Rencontre avec ASUSSU et KOKARI	Morou Insa Harou Aboubacar Boubacar Abdou Yahouza Maman	17/11/2017	▪ L'engrais de la CAIMA arrive toujours en retard et les privés livre souvent des engrais de mauvaise qualité ▪ Nous finançons des BI identifiées à l'avance. Mais on est souvent confronté à un retard dans le paiement. Dans ces cas nous les accompagnons pour que le credit ne tombe pas en impayés ▪ Nous avons voulu soutenir la fédération SAA, mais l'opération n'a pas se réaliser. ▪ Dans les OP il y a un problem de gouvernance et de culture entreprenariale. La SNV est entrain de faire un travail dans ce sens. ▪ La collaboration avec les institutions de financement ne peut se faire que quand les OP seront bien organisées et structures. ▪ Pour securiser les credits nous pronons la mise en place de Fonds de garantie. Sa realization dépend de l'âge du crédit.
Rencontre avec I3N	Mahaman Sani Abdou (SG) et Idrissa ChipKaou, conseiller du Haut Commissaire	17/11/2017	▪ Beaucoup d'efforts ont été faits pour que le secteur des engrais soit libéralisé. Depuis 2001 un réseau de 800 boutiques d'intrants a été developpé pour accompagner les fédérations à faciliter l'acces aux intrants à leurs membres par la realisation des commandes groupées pour ravitailler les BI. Chaque BI a une capacité de 20 tonnes et autour d'elles, des champs écoles paysans ont été crées. Présentement à peine les 50% des BI fonctionnent. ▪ La SIAD a été élaborée et adoptee en 2008, qui prévoit l'ouverture du conseil d'administration de la CAIMA pour que les OP y siégent. Et chemin faisant, les OP doivent etre plus nombreuses. Mais, malheureusement la SIAD n'a pas connu une bonne mise en oeuvre. ▪ L'Etat doit subventionner le transport de l'engrais pour uniformiser le prix sur l'étendu du territoire national. Sans cette intervention sur ce maillon, la réforme sera difficile. ▪ Les maisons des paysans créées à partir de 2011, ont été préparées pour collaborer avec les les 316 points de vente de la CAIMA. ▪ Au niveau du secteur des engrais, les privés n'ont pas assez de moyen pour prendre la releve et les banques n'ont pas confiance en eux pour financer leurs operations. ▪ La CAIMA achète la tonne à 270 000 francs, alors qu'au meme moment les privés peuvent en fournir à 200 000 francs, rendu à Niamey. ▪ La livraison directe aux consommateurs est la meilleure.

			▪ Les dons n'influencent pas les prix et ne peut pas empecher la liberalization. En cas de don,le mieux serait de mettre en appel d'offre tout le volume.
Rencontre avec la Fédération Mooriben	Président d'honneur et le Directeur	20/11/2017	▪ La réforme du secteur des engrais est une lutte commune. Nous l'avons voulu depuis longtemps. Dans ce cadre beaucoup d'étude ont été conduites auxquelles nous avons activement participé. Mais les conclusions n'ont jamais été exploitées. Nous souhaitons que le document qui sera élaboré suite à cette large consultation des acteurs soit mis en œuvre. Un accent particulier doit être mis sur sa disponibilité au niveau des producteurs. Pour y aboutir, nous suggérons que les points de vente créés au niveau des villages, soient élargis à l'ensemble des villages des communes qui en ont besoins. Mais en amont, il faut les évaluer pour connaitre et agir sur les difficultés qui retardent l'épanouissement des points de vente. Mooriben dispose d'un réseau de 40 boutiques d'intrants. Leur avantage est qu'elles reconditionnement les sacs de 50 kg, dans des sachets de 1 à 5 kg, qui correspondent à la bourse des paysans. ▪ Dans la réforme, il faut prévoir des activités de renforcement de capacités des usagers des engrais. Car la masse critique de paysans ne connaissent pas la qualité et l'utilisation des engrais. ▪ Parallèlement, il convient d'intéresser les mêmes groupes cibles, à l'usage des pratiques endogènes de fertilisation, notamment l'usage de matières organiques. Il existe une ONG nationale qui est entrain de faire un bon chemin sur la production en quantité et la vulgarisation du compost. Une collaboration avec le projet de réforme facilitera l'expansion du compost dans toutes les régions agricoles du Niger. ▪ Mooriben a exprimé sa capacité à remettre la base de donnée de ses membres
Rencontre avec la commission Développement Rurale de l'Assemblée nationale	12 députés ont participé	21/11/2017	▪ La réforme du secteur des engrais est une préoccupation des députés. ▪ La commission développement rural est l'épine dorsale de tout ce qui concerne le monde rural. C'est qui votons le budget de la subvention qui décroit d'année en année. De 15 milliards en 2012, elle passa à 10 milliards en 2010 et 6 milliards en 2017. Les producteurs connaissent l'avantage de l'utilisation des engrais pour fertiliser leur champ. Mais, ils ont un faible pouvoir d'achat. ▪ Dans le cadre de la réforme, nous suggérons que le bilan de la fertilité des sols soit fait, avant de conseiller les doses d'application ▪ Les engrais introduits par les importateurs sont souvent de mauvaise qualité. La mise en place d'un système rigoureux d'analyse et de contrôle de qualité, incluant les professionnels, peut aider à contrôler ce fléau. La création d'une usine de fabrication d'engrais permet de pallier au problème de qualité et de disponibilité ▪ La généralisation des bonnes pratiques, notamment la gestion intégrée de la fertilité des sols, la promotion du compost pour améliorer la structure des sols et augmenter l'efficacité des engrais minéraux

			▪ Les volumes d'engrais déclarés au niveau des postes frontaliers par les services de la Douane, sont sous-estimés. ▪ Les quantités d'engrais fournies par la CAIMA, sont toujours en deçà des besoins exprimés par la région. ▪ Mener des investigations pour évaluer les achats à partir des firmes et ceux réalisés à partir des importateurs, avant de faire une proposition de circuit à privilégier lors des commandes de l'Etat et même des privés. ▪ La CAIMA a un contentieux au niveau d'un point de vente, avec certains de ses clients. Cela est dû à un versement réalisé par un client, dont l'encaissement est contesté par la CAIMA. La plainte est transmise à la justice. ▪ Le ciblage des bénéficiaires est difficile à réaliser, parce que tous les producteurs sont pauvres. Etablissement des critères consensuels ne peut être que subjectif. ▪ L'équipe IFDC doit informer en temps réel de l'avancement de la réforme ▪ Organiser une journée parlementaire d'information sur la réforme ▪ La mise en place au niveau des frontières d'un mécanisme de contrôle de la qualité des engrais est un sujet majeur qui requiert une réflexion poussée. ▪ La réforme doit permettre de rendre disponible l'engrais en début des campagnes. Dans le système actuel, un retard de plus d'un mois est souvent observé. Ce qui impacte négativement sur les rendements. ▪ Dans le domaine de propositions pour améliorer le système actuel, le projet intrant a laissé de la documentation qui méritent d'être examinés. ▪ La réalisation de la carte pédologique des sols constitue un préalable, avant toute proposition de formulation d'engrais ▪ Des actions doivent être engagées pour maitriser les besoins réels en engrais du pays. ▪ La subvention ne règle pas le problème de disponibilité et d'accessibilité. Il faut libéraliser le secteur pour permettre une réelle concurrence entre les fournisseurs dont la résultante est souvent la chute des prix et leurs maintiens à un niveau bas. ▪ Encourager les entreprises nigériennes
Rencontre avec la Direction Générale de l'Agriculture/MAG/EL	Directeur Général et Voir liste de présence	21/11/2017 et 27/11/2017	▪ La Direction est disposée à accompagner le processus et à s'y impliquer. ▪ Nous avons les compétences et le personnel nécessaire pour conduire activement les activités de vulgarisation des engrais, pour vu que les moyens soient mis à la disposition de la Direction Générale. ▪ La realisation de la carte de fertilité des sols est un préalable avant la proposition de formulation ▪ Conduire une activité pour la maitrise des ménages agricoles

			▪ Conduire un projet pilote dans les Communes de convergences. Ensuite évaluer et progresser doucement. ▪ Prendre le soin pour que l'engrais arrive à moindre coût. Cela peut être envisagé à travers les commandes groupées ▪ Voir la possibilité de détaxer les engrais ▪ Faire en sorte que les magasins types Maison du paysan soient diosponibles au niveau des regions, des départements, les communes et les gros villages. ▪ Valoriser les inspecteurs en les appuyant à vulgariser les textes consacrés à leur création. Aussi, il faut les motiver, les équiper, les assermenter et leur faire signer un contrat d'engagement décennal. Les postes de contrôle doivent etre pourvus d'inspecteurs pour le control de la qualité des engrais qui transitent.
Rencontre avec le RECA	Le Secrétaire Exécutif et l'Assistant technique	21/11/2017	Un premier contact est pris. Les échanges sont reportés à une date ultérieure, après avoir achevé les consultations en régions
Rencontre avec les acteurs de Maradi	CRA, FEDERATION SAA, ONAHA, CAIMA, ASUSSU, BAGRI, DRA, 5 représentants des importateurs, Caisse KOKARI, PAC3, Organisations féminines de base (Voir liste de presence)	23/11/2017	▪ Les producteurs connaissent l'avantage de l'utilisation des engrais pour fertiliser leur champ. Mais, ils ont un faible pouvoir d'achat. ▪ Dans le cadre de la réforme, nous suggérons que le bilan de la fertilité des sols soit fait, avant de conseiller les doses d'application. Aussi, il a été constaté que malgré, l'appui de l'Etat à travers ses services et l'intervention de plusieurs projets la maitrise de l'usage d'engrais reste faible. Un paquet technologique éprouvé doit être développé pour poursuivre les activités relatives à l'usage de l'engrais minéral et organique. ▪ Les quantités d'engrais fournies par la CAIMA, sont toujours en deçà des besoins exprimés par la région. Et les engrais subventionnés ne sont pas souvent disponibles au bon moment. ▪ Les importateurs ont une grande capacité. Certains peuvent importer sur fonds propres 3000 tonnes livrables en 3 semaines. Mais, les engrais qu'ils introduisent pour combler les besoins insatisfaits, sont souvent de mauvaise qualité. La mise en place d'un système rigoureux d'analyse et de contrôle de qualité, incluant les professionnels, peut aider à contrôler ce fléau. La création d'une usine de fabrication d'engrais permet de pallier au problème de qualité et la vente à des prix accessibles. ▪ La généralisation des bonnes pratiques, notamment la gestion intégrée de la fertilité des sols, la promotion du compost pour améliorer la structure des sols et augmenter l'efficacité des engrais minéraux ▪ Les volumes d'engrais déclarés au niveau des postes frontaliers par les services de la Douane, sont sous-estimés.

			▪ Il convient de mettre en place un mécanisme qui incite les producteurs à s'intéresser aux circuits formels et faciliter la circulation des engrais à l'intérieur du pays. ▪ Dans la majorité des cas la distribution des engrais, se fait à travers les points de vente de la CAIMA, les BI promus par des Projets financés avec l'appui de la FAO et les Maisons des Paysans dont initiative provient de I3N. Il est souhaité d'évaluer ce dispositif et de tenir compte des forces et opportunités dans les propositions de réformes. ▪ Pour le ciblage des bénéficiaires de la subvention, nous suggérons de travailler dans une première étape avec les OP bien structurées, notamment les fédérations qui ont une réelle maitrise de leurs membres. Celles-ci ont la capacité de fournir en un temps records la liste nominative de leurs membres à la base. ▪ Au niveau des institutions de financement, la BAGRI est la seule banque qui couvre trois département sur les huit départements de la région. Quant aux institutions de microfinances, les plus opérationnelles sont : Asussu et KOKARI, toutes sont représentées dans 6 départements.
Rencontre avec les acteurs de Zinder	Voir liste de présence	25/11/2017	▪ Faire en sorte que l'engrais arrive à proximité des paysans et les sensibiliser à leur usage. ▪ Les 33 points de vente créés par la CAIMA ne suffisent pas pour faire un bon maillage d'une région, composée de 55 communes. Il convient d'en pourvoir toutes les communes. C'est la seule manière de faire profiter les paysans et de réduire le mouvement des engrais d'un point de vente à un autre. ▪ Les agents de la CAIMA, ont annoncé qu'il y a une sous consommation des engrais livrés. Alors qu'une masse critique pense que les quantités d'engrais fournies par la CAIMA ne suffisent pas pour couvrir les besoins de la région. Ces derniers pensent qu'Il faut nécessairement une contribution des importateurs pour apporter le complément. Selon beaucoup d'intervenants, Ceux-ci fournissent des engrais dont la qualité reste mitigée. La mise en place d'une association des professionnels du secteur des engrais et de laboratoires indépendants de contrôle de qualité, est une solution adaptée pour décourager et éliminer les fraudeurs. Mais l'Etat doit jouer un grand rôle dans le contrôle de la qualité. L'association sera un cadre d'échange interprofessionnel entre les acteurs du secteur des engrais. ▪ L'engrais est cher, indisponible et mal appliqué. Cela nécessite la mise en œuvre d'un grand programme de sensibilisation et de formation, pour les conscientiser et les fixer sur les doses et les périodes d'application. Ce recul est causé par le manque de moyen pour permettre aux services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture de jouer leurs rôles dans la partition. Le service de la vulgarisation est rentré en hibernation, puisse qu'il n'a pas un budget lui permettant de s'activer pour apporter le conseil de proximité dont les producteurs ont besoin. ▪ Pour le réseau de distribution, la réforme doit s'appuyer sur les points de vente (créés en fonction des besoins exprimés), les Boutiques d'intrant et les Maisons du paysan et faire en sorte que les agents de base de l'agriculture (CDA), soient présents dans tous les villages administratifs. Ceux-ci jouent un

			rôle important dans le recensement des besoins en intrants et l'accompagnement des producteurs à la base pour une utilisation rationnelle des engrais. ▪ Dans la région de Zinder, environ 200 BI sont créées. Une étude est réalisée pour les évaluer. La réforme doit capitaliser les conclusions afin de dégager des pistes d'actions pour viabiliser les BI. ▪ Quand l'importation des engrais se fait à partir du Nigéria, la CAIMA et les privés ont le même fournisseur. Au Nigéria, il y a plusieurs qualité d'engrais. Les sociétés fournissent en tenant compte de la qualité d'engrais demandée par l'importateur. A Zinder, il y a un fournisseur par Département. Le plus grand habite dans la communauté urbaine de Zinder et ravitaille Diffa, Agadès et les contrés de Zinder. ▪ Il a été proposé que les privés importent les engrais et que et soit confiée à la CAIMA leur gestion. ▪ Deux études ont été réalisées sur la réforme de la CAIMA par un Projet financé par la FAO. La réforme doit capitaliser les conclusions afin de juger de leur pertinence et en tenir compte dans les pistes d'actions de la réforme. ▪ Le MAG/EL a formé et installé par région deux inspecteurs des engrais. Il convient aussi de doter les départements d'au mois de 3 inspecteurs. Ils convient de renforcer leurs capacités et de les reverser dans les institutions de la réforme, avec des missions bien précises. ▪ Il existe deux organisations paysannes qui utilisent les engrais : la fédération des maraichers (FCMNIYA) et la Fédération des unions des boutiques d'intrants (FUBI) ▪ Les institutions financières qui accompagnent les producteurs sont BAGRI, ASUSSU et NIYA. C'est asussu qui connait un bon maillage. ▪ Le ciblage des vulnérables : les paysans eux même peuvent aider à recenser les plus vulnérables. Cela n'est plus un tabou, les gens sont ouverts pour accompagner le processus d'identification
Rencontre avec les acteurs de Tahoua	Voir liste de présence	27/11/2017	▪ Nous souhaitons que l'engrais fourni aux paysans, soit à un prix inférieur à celui de la subvention, qui est de 13 500 francs. En effet, qu'en les OP prennent l'engrais, elles ajoutent un bénéfice pour supporter les frais de transport, les indemnités du gérant et autres charges. Ce qui fait que l'engrais est vendu plus cher aux producteurs. La constitution de stock dans les villages par la CAIMA ou les importateurs permet d'éliminer certains coûts intermédiaires. ▪ Les points de vente de la CAIMA ne suffisent pas pour assurer la proximité des engrais aux producteurs. Il faut nécessairement de les augmenter. ▪ Les quantités d'engrais fournies ne peuvent pas satisfaire les besoins de la Région. Les deux types d'engrais sollicités (NPK et Urée), sont rarement disponibles en même temps. Très souvent quand la CAIMA a l'urée dans ses stocks, le NPK manque et vice versa. Au niveau des points de vente, les personnes physiques n'ont droit qu'à deux sacs au maximum quels que soient les besoins réels exprimés. La CAIMA profite surtout aux structures organisées.

			▪ Il y a beaucoup de producteurs qui ne connaissent pas utilisés les engrais. ▪ Dans la réforme, il faut prendre en compte l'usage des biofertilisants ▪ Le circuit actuel de distribution de la CAIMA, à travers les points de vente, ne permet pas d'approcher l'engrais aux consommateurs des villages les plus éloignés. ▪ Les transporteurs ne sont pas impliqués dans la distribution des engrais ▪ De 2010 à 2017, les points de vente de la CAIMA ont passé de 10 à 47. Malgré cet effort, les participants ont suggéré que certains sites de grandes production soient pourvus. ▪ L'installation d'une usine de production doit être la solution ultime pour assurer la disponibilité et l'accessibilité. ▪ Il convient de faire une cartographie des sols pour comprendre le niveau de fertilité des sols et adaptées les formules de fertilisation aux besoins de chaque type de sol. ▪ Les importateurs ne sont visites que quand le stock de la CAIMA est épuisé. Mais les agrodilears sont nombreux. Ils se ravitaillent surtout au niveau de la CAIMA et font des reconditionnements de 1 kg et 2 kg adaptés à la bourse des producteurs. ▪ Les banques et institutions de microfinances ayant un bon maillage sont la BAGRI et ASUSSU. ▪ L'usine de production du PNT est en arrêt ▪ Les besoins en engrais de Tahoua sont estimés à 6 000 tonnes pour l'année 2017. ▪ Il est existe deux grandes fédérations qui consomment beaucoup d'engrais : la fédération régionale de FCMNNYA et la FUCAP (48 485 membres physiques). Pour assurer la disponibilité FCMN a créé 5 points de vente. ▪ Le ciblage des vulnérables est jugé intéressant et faisable dans la région de Tahoua. Les appuis apportées pour aider les victimes d'inondations ont habitué les gens à se déclarer en cas recensement. Ce sujet n'est plus tabou. Seulement, il faut associer les chefs de villages et les CDA dans tout le processus, pour qu'on ne se trompe de cible. Aussi, ils sont respectivement les représentants de l'administration et du Ministère en charge de l'Agriculture. La collaboration avec ces deux personnes clés du village, facilite non seulement la capitalisation des expériences des projets et ONG ayant conduit des activités de ciblage et aussi la mise en place d'une base de données consensuelle. ▪ Il a été demandé de privilégier dans le circuit de distribution, la synergie d'actions en tenant compte des initiatives développées par certains projets, notamment les BI, les points de vente et la maison du paysan. Ces mécanismes de relais connus et bien maitrisés par les bénéficiaires doivent être évalués pour connaitre les forces et contraintes, ensuite conduire des actions conséquentes pour les rendre opérationnels, avant de penser à leurs expansions et leurs généralisations.

Rencontre avec les acteurs de Dosso	Voir liste de présence	29/11/2017	▪ L'engrais ne vient jamais à temps, or sans engrais il n'y a pas de production, car les la fertilité des sols est en baisse. A Dosso pour que l'engrais puisse servir dans la campagne, il faut qu'il soit disponible dès avril 2017. ▪ De façon formelle, il n'y a pas d'importateurs d'engrais ▪ L'engrais de la CAIMA ne vient pas à temps et il n'est pas suffisant. CAIMA n'a pas les moyens pour répondre aux besoins des producteurs ▪ Les producteurs ont un besoin en renforcement de capacités. Cela peut etre facilité à travers les jeunes agriculteurs formés (3000 jeunes formés par an, pour une prévision de 10 000 en 2021. ▪ Pour connaitre les besoins reels des regions, il faut évaluer les besoins de chaque Commune. ▪ Tout en augmentant les points de vente, il faut recenser les magasins de la Région qui doivent aussi servir de point de vente ▪ Apporter l'appui nécessaire pour que la Société SOAPAM puisse démarrer ses activités ▪ Il y a des privés qui veuelent de lancer dans les importations des engrais, mais les interventions de la CAIMA les découragent. ▪ Il convient de mettre en place un mécanisme pour contrôler la contrebande du Nigéria ▪ Vulgariser la microdose qui est une technologie éprouvée ▪ Les points de vente de la CAIMA sont au nombre de 53 au niveau national. Alors qu'un seul Département necessite au 30 points de vente. ▪ Le privé doit prendre la reléve de la CAIMA au niveau des points de vente ▪ Les estmation des besoins sont mal faites par les comités régionaux mis en place ▪ En 2017, l'engrais a été livre à 240 000 francs la tonne. L'OCE est prete à fournir l'engrais à 14 500 francs le sac. ▪ La CAIMA a souvent la pression des hommes politiques qui imposent la livraison d'engrais à leurs partisans ▪ Promouvoir l'utilsation de l'engrais organique, otamment le compost ▪ Faire en sorte que chaque filiere dispose de sa formule ▪ Reconditionner les engrais pour les adapter au pouvoir d'achat des producteurs ▪ Le principal problem de la CAIMA est qu'elle ne dispose pas d'un capital initial et il lui manqué le professionalisme. Le tort qu'on fait à la CAIMA est qu'on l'impose ç vendre le sac à 13 500, alors que le prix reel sur le marché est de 15 500 francs. En meme temps, on ne lui fait pas le reversement des montants subventionnés (11 500 francs). ▪ La CAIMA n'arrive pas à livrer certaines zones quand la saison s'installe. Par contre les privés se débrouillent pour livrer quelle qu'en soit la saison. ▪ Les institutions de financement les plus representées sont : BAGRI et ASSUSSU

			▪ La demande d'engrais est continue, c'est pourquoi une rupture est préjudiciable ▪ Le plus souvent quand la CAIMA ne dispose pas c'est le privé qui fournit aux producteurs ▪ Identification des vulnerable : il existent des experiences à Dosso
Rencontre avec les acteurs de Tillabéri	Voir liste de présence	01/12/2017	▪ La réforme du secteur des engrais a été voulu par le FIDA depuis l'année 2008. En ce moment les producteurs n'étaient pas bien organisés. ▪ Il y a255 communes dans la region de Tllabéri ▪ Pour acceder aux intrants les producteurs de riz bradent leurs productions et souvent meme quand tu as l'argent l'engrais n'est pas disponible. ▪ A Tillabéri, il n'y a pas de commerçants importateurs attitrés. Ceux qui operant sont des informels. ▪ L'engrais n'est pas disponible quand on veut. Ce qui influence négativement les rendements. ▪ Les privés distributent souvent de l'engrais de mauvaise qulité aux producteurs ▪ Avec la subvention, l'Etat livre l'engrais à 13 500 francs et au même moment , il y a des privés qui proposent 12 000 francs. Peut on appeler cela une subvention? ▪ Il y a des inspecteurs pour assurer le controle de la qualité des engrais. Mais, ils n'ont pas de moyen pour executer leurs missions, malgré des solicitations des Projets. ▪ A Tillabéri, il y a des campagnes rizicoles qui s'évauchent. La CAIMA n'arrive pas à s'accommoder pour prendre en compte cette spécificité ▪ L'engrais fourni par la CAIMA arrive toujours en retard. Cest ce qui a constraint certaines organisations à consulter la voie des commerçants. ▪ Faire en sorte que la réforme prenne en compte la reglementation de la CEDEAO ▪ Il faut libéraliser le secteur des engrais et appuyer l'installation de l'usine de DOSSO ▪ Dans la réforme, il faut recenser les fournisseurs, les former pour qu'ils deviennent de professionnels, renforcer les capacités de l'INRAN et mobiliser les banques pour faciliter l'acces aux credits aux fournisseurs ▪ Nous les femmes maraicheres nous avons besoin d'un appui pour faciliter l'acces aux engrais et aux techniques de conservation de nos produits. ▪ FCMN NIYA dispose de 30 unions membres dans lesquelles sont repartis 12 000 membres consommateurs d'engrais. ▪ Mooriben a exprimé un besoin de 550 tonnes/an. Selon elle, les paysans n'ont pas aussi connaissance des points de vente ▪ Dans le cadre de l'approvionnement en engrais, la FUCOPRI collabore avec deux banques: la SONIBANK et la BAGRI. Pendant la campagne en cours la FUCOPRI a mobilisé 400 millions pour un achat direct au niveau des importateurs privés. Avant de lancer la commande la FUCOPRI fait

			toujours des analyse d'échantillion au niveau de l'INRAN. Dans notre systeme, le fournisseur livre directement dans les cooperatives rizicoles. ▪ Tout le monde rural est pauvre, le ciblage des bénéficiares n'a pas de sens.
Echange avec l'ICRISAT	Malick N. Ba	05/12/2017	▪ ICRISAT possède un laboratoire bien équipé. Mais il est sous utilisé bien qu'il soit un outil de recherche. Nous faisons des analyses sur la demande ▪ A notre connaissance, la CAIMA n'utilise pas nos services pour l'analyse des engrais ▪ Pour suivre la dynamique des terre, l'ICRISAT conduit des essais de longue durée dans trois pays : Niger, BF et le Sénégal ▪ Nous conduisons des recherches adaptatives
Echange avec l'INRAN	DG/INRAN et le Chef de laboratoire des sols	06/12/2017	▪ Les prix des engrais sont élevés. Ce qui le rend inaccessible aux produsteurs qui sont dans leur majorité à faible revenue. ▪ La carte des sols date de plus de 20 ans. Il convient de conduire une étude pour réaliser une cartographie générale des sols du Niger. Le PPAO/BAD a annoncé sa volonté de conduire l'étude. Il convient que le programme de réforme prévoit des actions pour permettre une conduite exhaustive de l'étude. ▪ Dans le cadre de la fertilisation, l'INRAN a conduit des activités de recheche sur la microdose et la formule d'engrais pour la riziculture. Ce qui reste c'est la capitalisation. ▪ Nous souhaitons une formation des cadres sur les techniques d'analyse des sols et des plantes ▪ Une harmonisation regionale des types de matériels utilizes dans les laboratoires et les protocoles de recherche
Echange avec GREEN YELWA	Evariste Munta Mpwo, country Technical Lead	06/12/2017	Il a présenté un fertilisant appelé "Biostart". Le produit est presenté sous forme liquide. Son application rajeunit le sol. Il est activateur de la croissance. Sa dose d'application est de 5 l/ha. Il est au stade experimental. Il est déjà testé sur les cultures suivantes: la tomate, l'oignon, la pomme de terre et le riz. a société a l'intention d'installe une usine à Niamey. C'est un fertyilisant qui est longtemps utilize au Nigéria

Annexe 3 : Structure des prix et des coûts des engrais au Niger

Structure des coûts des engrais rendu Niamey via Abidjan en $/MT

	Urée	DAP	15.15.15
Prix FOB	212.00	336.00	251.00
Assurance	1.27	2.02	1.51
Fret maritime	27.00	21.00	27.00
Prix CIF	**240.27**	**359.02**	**279.51**
Lettre credit	6.01	8.98	6.99
Charges portuaires	1.75	1.75	1.75
Taxes	10.81	16.16	12.58
Manutention portuaire	5.26	5.26	5.26
Transit	3.90	3.90	3.90
Coût passage port	21.72	27.07	23.49
Ensachage & coûts annexes	26.00	26.00	26.00
Prix DAT port Abidjan	**294.00**	**421.06**	**335.98**
Transport	134.41	134.41	134.41
Frais route	14.21	14.21	14.21
FG & RPI	3.00	4.49	3.49
Assurance locale	0.48	0.72	0.56
Transit	3.52	3.52	3.52
Coût Hinterland	155.62	157.35	156.19
Prix rendu Niamey	**449.62**	**578.40**	**492.17**

Structure des coûts des engrais rendu Niamey via Cotonou en $/MT

	Urée	DAP	15.15.15
Prix FOB	212.00	336.00	251.00
Assurance	1.27	2.02	1.51
Fret maritime	27.00	21.00	27.00
Prix CIF	240.27	359.02	279.51
Lettre credit	6.01	8.98	6.99
Charges portuaires	9.00	9.00	9.00
Taxes	9.61	14.36	11.18
Manutention portuaire	9.00	9.00	9.00
Transit	3.50	3.50	3.50
Coût passage port	31.11	35.86	32.68
Ensachage & coûts annexes	22.00	22.00	22.00
Prix DAT port de Cotonou	299.39	425.85	341.17
Transport	87.72	87.72	87.72
Frais route	11.86	11.86	11.86
FG & RPI	3.00	4.49	3.49
Assurance locale	0.48	0.72	0.56
Transit	2.37	2.37	2.37
Hinterland cost	105.43	107.16	106.00
Prix Rendu Niamey	**404.82**	**533.01**	**447.18**

Structure des coûts des engrais rendu Niamey via Lagos en $/MT

	Urée	DAP	15.15.15
Prix FOB	212.00	336.00	251.00
Assurance	1.27	2.02	1.51
Fret maritime	27.00	21.00	27.00
Prix CIF	**240.27**	**359.02**	**279.51**
Lettre crédit	6.01	8.98	6.99
Charges portuaires	12.89	12.89	12.89
Taxes	8.00	8.00	8.00
Manutention portuaire	4.86	4.86	4.86
Transit	1.60	1.60	1.60
Coût passage port	27.35	27.35	27.35
Ensachage & coûts annexes	19.00	19.00	19.00
Prix DAT port Lagos	**292.63**	**414.34**	**332.84**
Transport	99.00	99.00	99.00
Frais route	11.86	11.86	11.86
FG & RPI	3.00	4.49	3.49
Assurance locale	0.48	0.72	0.56
Transit	2.37	2.37	2.37
Coût Hinterland	116.71	118.44	117.28
Prix Rendu Niamey	**409.34**	**532.78**	**450.13**

Structure des coûts des engrais rendu Niamey via Lomé en $/MT

	Urée	DAP	15.15.15
Prix FOB	212.00	336.00	251.00
Assurance	1.27	2.02	1.51
Fret maritime	27.00	21.00	27.00
Prix CIF	**240.27**	**359.02**	**279.51**
Lettre crédit	6.01	8.98	6.99
Charges portuaires	7.50	7.50	7.50
Taxes	20.00	20.00	20.00
Manutention portuaire	8.00	8.00	8.00
Transit	1.50	1.50	1.50
Coût passage port	37.00	37.00	37.00
Ensachage & coûts annexes	22.00	22.00	22.00
Prix DAT port Lomé	**305.28**	**426.99**	**345.49**
Transport	98.24	98.24	98.24
Frais route	11.68	11.68	11.68
FG & RPI	3.00	4.49	3.49
Assurance local	0.48	0.72	0.56
Transit	2.52	2.52	2.52
Coût Hinterland	115.92	117.65	116.49
Prix Rendu Niamey	**421.20**	**544.64**	**461.99**

Structure des coûts des engrais rendu Niamey via Tema en $/MT

	Urée	DAP	15.15.15
Prix FOB	212.00	336.00	251.00
Assurance	1.27	2.02	1.51
Fret maritime	27.00	21.00	27.00
Prix CIF	240.27	359.02	279.51
Lettre crédit	6.01	8.98	6.99
Charges portuaires	7.50	7.50	7.50

Taxes	15.62	23.34	18.17
Manutention portuaire	8.00	8.00	8.00
Transit	1.50	1.50	1.50
Coût passage port	32.62	40.34	35.17
Ensachage & coûts annexes	22.00	22.00	22.00
Prix DAT port de Tema	300.90	430.33	343.66
Transport	105.26	105.26	105.26
Frais route	10.11	10.11	10.11
FG & RPI	3.00	4.49	3.49
Assurance local	0.48	0.72	0.56
Transit	1.35	1.35	1.35
Hinterland cost	120.20	121.93	120.77
Prix Rendu Niamey	**421.10**	**552.25**	**464.43**

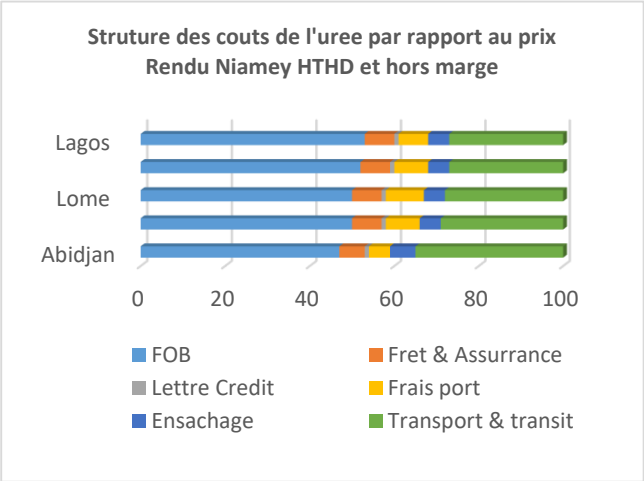

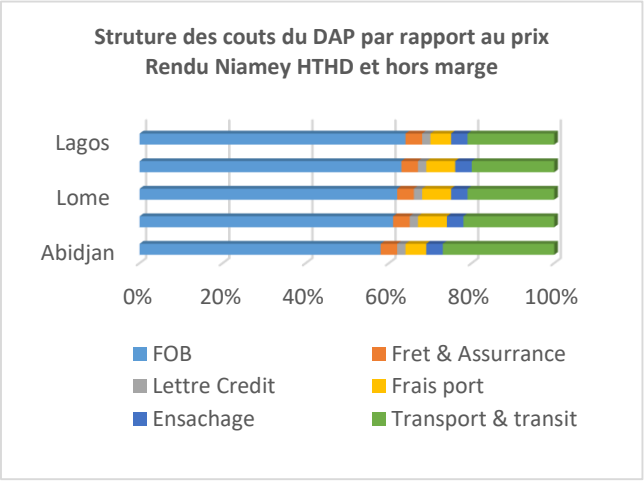

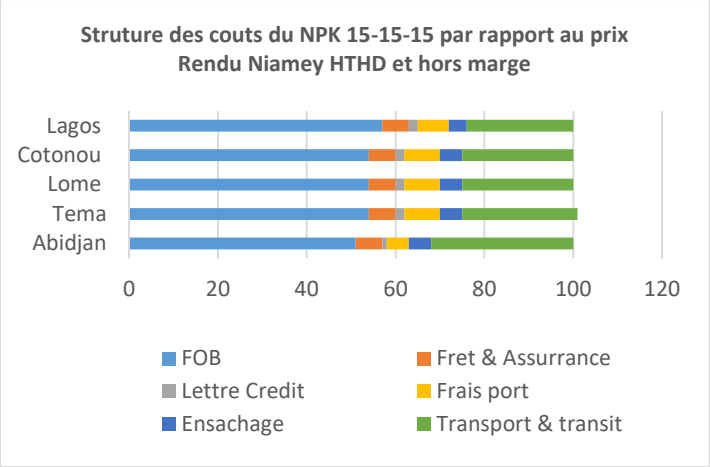
Struture des couts du NPK 15-15-15 par rapport au prix Rendu Niamey HTHD et hors marge
Lagos
Cotonou
Lome
Tema
Abidjan
0
20
40
60
80
100
120
FOB
Fret & Assurrance
Lettre Credit
Frais port
Ensachage
Transport & transit

Annexe 4 : Composition générique de l'Observatoire du Marché de Engrais au Niger

- Faîtières des Organisations de Producteurs agricoles – représentants des OP des 8 régions du Niger
- ONG agricoles du Niger
- Réseau des Chambres d'Agriculture (RECA)
- Pool bancaire national -- banques commerciales, banques à vocation agricole, institutions de mircofinance
- Etat – Ministère du Commerce, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Justice, Ministère de l'Agriculture (Services de recherche agronomique et de la vulgarisation, Institut National des Statistiques), démembrements régionaux
- Opérateurs économiques impliqués dans la fabrication et le commerce des engrais (importateurs/distributeurs d'engrais)
- Transporteurs
- Organisations de Femmes
- Partenaires techniques et financiers

Annexe 5 : Propositions de reformulation du décret n°2016-304/PRN/MAG/EL du 29 juin 2016 portant modalités d'application du Règlement C/REG. 13/12/12 de la CEDEAO

Articles à revoir	**Germes d'obstruction à la concurrence régulière ou d'ouverture à la concurrence déloyale**	**Reformulations proposées (ajouts ou modifications en bleu italique)**
Article premier : Le présent décret fixe, en République du Niger, les modalités d'application du règlement C/ REG.13/12/12 du 2 décembre 2012 relatif au contrôle de qualité des engrais dans l'espace CEDEAO. Il précise notamment les conditions d'octroi d'agrément pour l'exercice de la profession de fabricant, d'importateur, d'exportateur et de commerçant grossiste et les conditions d'octroi d'une autorisation pour le commerçant détaillant d'engrais, ainsi que les mécanismes de suivi et de contrôle.	Pour éviter la confusion, il serait utile d'ajouter à cet article que le décret du 29 juin 2016 abroge et remplace, dans le cas des engrais, le décret n°96-021/PCSN/MF/P du 12 février 1996 portant institution d'un programme d'inspection et de vérification des importations	**Article premier' :** Le présent décret fixe, en République du Niger, les modalités d'application du règlement C/ REG.13/12/12 du 2 décembre 2012 relatif au contrôle de qualité des engrais dans l'espace CEDEAO. Il précise notamment les conditions d'octroi d'agrément … ainsi que les mécanismes de suivi et de contrôle. ***Il abroge et remplace, dans le cas des engrais, le décret n°96-021/PCSN/MF/P du 12 février 1996 portant institution d'un programme d'inspection et de vérification des importations.***
Article 14 : Le dossier de demande d'agrément ou d'autorisation est déposé au ministère en charge de l'agriculture qui se prononce après avis du comité national de contrôle des engrais (CONACEN). Il fait l'objet d'un traitement exclusif et confidentiel par les services compétents.	Quels services compétents qui soient différents du CONACEN ? Pourquoi un traitement exclusif et confidentiel ? Que recherche-t-on d'autres que la satisfaction aux conditions ou critères définis par le CONACEN ? Cela semble indiquer un penchant à la non transparence via une remise en cause sans témoin de l'avis du CONACEN	**Article 14' :** Le dossier de demande d'agrément ou d'autorisation est déposé au ministère en charge de l'agriculture qui se prononce après avis du comité national de contrôle des engrais (CONACEN). ***(Dernière phrase supprimée)***
Article 16 : Les services compétents du ministère en charge de l'agriculture instruisent le dossier dans un délai de quinze (15) jours ouvrables à partir de la date du dépôt de la demande d'agrément. Ce délai est renouvelable une fois. Si à la suite de cette prorogation, aucune suite n'a été donnée à la demande, celle-ci est réputée rejetée.	Dans un système démocratique, il n'y a pas de raison qu'on ne donne pas de suite à une demande d'agrément. S'il y a rejet, les raisons doivent être fournies dans une lettre officielle de notification de rejet adressée au requérant	**Article 16' :** Les services compétents du ministère en charge de l'agriculture instruisent le dossier dans un délai de quinze (15) jours ouvrables à partir de la date du dépôt de la demande d'agrément. Ce délai est renouvelable une fois. Si à la suite de cette prorogation, ***il s'avère que la***

		demande est rejetée, une lettre officielle du MAG/EL est adressée au requérant, mentionnant les raisons du rejet.
Article 25 : Dans sa mission de contrôle de qualité des engrais, le CONACEN fait recours à l'expertise scientifique du système national de la recherche agronomique et aux laboratoires publics et privés agréés.	Laboratoires publics et privés agréés par qui ? Si l'on fait confiance à ces laboratoires agréés et au SNCE, à quel titre invite-t-on le SNRA dans le contrôle de qualité des engrais ? Le recours au SNRA peut engendrer de la lourdeur inutile. En outre, pourquoi a-t-on décidé de ne plus se référer à ***la société de contrôle spécialisée mandatée par l'Etat chargée de l'inspection de la qualité*** dont la mise en place avait été prévue par le décret n°96-021/PCSN/MF/P du 12 février 1996 ? Pourquoi cette société n'avait-elle plus été créée ? Aujourd'hui la SNCE semble l'avoir remplacée.	**Article 25' :** Dans sa mission de contrôle de qualité des engrais, le CONACEN, par le biais de la Structure Nationale de Contrôle des Engrais (SNCE), fait recours à l'expertise scientifique des laboratoires publics et privés ***de référence agréés sur son avis par l'Etat du Niger***
Article 27 : Le contrôle ou l'inspection des engrais est effectué sur le territoire national par des inspecteurs assermentés nommés par arrêté du ministre en charge de l'agriculture.	Les inspecteurs assermentés ne sauraient être nommés sans que leurs qualifications techniques aient été approuvées par le CONACEN. Cette omission est sans doute l'une des causes de l'absence actuelle de contrôle de qualité des engrais aux frontières terrestres (notamment celle d'avec le Nigeria)	**Article 27 :** Le contrôle ou l'inspection des engrais est effectué sur le territoire national par des inspecteurs assermentés nommés, ***sur proposition du CONACEN***, par arrêté du ministre en charge de l'agriculture.
Article 29 : L'inspecteur de contrôle de qualité des engrais a un niveau minimum de formation équivalent au baccalauréat et une année supplémentaire (BAC+1) dans le domaine agricole.	Le monde a évolué ; le niveau minimum requis d'un inspecteur de contrôle de qualité des engrais est le BTS ou la licence en sciences et techniques (physique/chimie) ou sciences agronomiques	**Article 29' :** L'inspecteur de contrôle de qualité des engrais a un niveau minimum de formation équivalent au ***BTS ou à la licence en sciences et techniques (physique/chimie) ou sciences agronomiques (BAC+2 ou BAC+3)***
Article 30 : L'inspecteur de contrôle de qualité des engrais a le pouvoir:	Quand on dit à quelqu'un qu'il a le pouvoir, il en abuse, surtout dans un domaine sensible	**Article 30' :** L'inspecteur de contrôle de qualité des engrais ***est mandaté par l'Etat de*** :

Le contrôle ou l'inspection des engrais et l'établissement des procès-verbaux engendrent des frais qui varient en fonction de la quantité de l'engrais.	comme celui des engrais ou la tentation à la corruption et à l'intimidation est présente. A l'inverse l'inspecteur doit agir en toute légalité et se prémunir des risques d'agression au moment du contrôle.	***L'inspecteur doit être muni d'un badge authentique et se faire accompagner d'un auxiliaire de justice pendant toutes ces opérations.*** Le contrôle ou l'inspection des engrais et l'établissement des procès-verbaux engendrent des frais qui varient en fonction de la quantité de l'engrais.
Article 31 : Les pouvoirs et attributions des inspecteurs de contrôle de qualité des engrais sont précisés dans le manuel de procédure d'inspection des engrais.	Encore la question de pouvoir…	**Article 31' :** ***Les prérogatives*** et attributions des inspecteurs de contrôle de qualité des engrais sont précisés dans le manuel de procédure d'inspection des engrais.

Annexe 6 : Feuille de route de la réforme du secteur des engrais au Niger

Activités	Responsable	Structures	Echéance
1. Adopter le Décret de la réforme du secteur des engrais au Niger	MAG/EL	MCA Niger, IFDC, PRN/HC3N	15 janvier 2018
2. Restituer le plan de réforme aux niveaux des régions	IFDC /MAG-EL	MCA Niger, HC3N,	Aprés adoption du plan de réforme
3. Réviser les textes en vigueur pour les conformer à la réforme	MAG/EL	MCA Niger, IFDC, PRN/HC3N, Ministère de commerce	Un (1) mois après l'entrée en vigueur du compact
4. Mettre en place le comité interministériel élargi aux parties prenantes	MAG/EL	MCA Niger, IFDC, PRN/HC3N,	Un (1) mois après l'entrée en vigueur du compact
5. Elaborer le plan de travail détaillé pour l'année 1[6]	IFDC	MCA,MAG/EL, PRN/HC3N,	Un (1) mois après l'entrée en vigueur du compact
6. Prendre les arrêtés portant création, missions, attributions et fonctionnement de l'OMEN et du COTEN	MAG/EL	MCA Niger, IFDC, PRN/HC3N,	Trois (3) mois après l'entrée en vigueur du compact
7. Démarrer les activités d'élaboration de la carte de fertilité des sols agricoles du Niger	IFDC/MCA Niger	INRAN, DGA	Trois (3) mois après l'entrée en vigueur du compact
8. Elaborer le plan de travail global pour les 4 ans à venir	IFDC	MCA,MAG/EL, PRN/HC3N, OMEN, COTEN	Trois (3) mois après l'entrée en vigueur du compact

[6] Le plan inclut les etudes suivantes – liste non exaustive :

- Etude sur le rôle, fonctionnement et attributions et financement d'OMEN et COTEN y compris la revue de la mission et capacité de la CAIMA à l'intérieur du cadre de cette réforme (y compris la Maison du Paysan).
- Etude sur le ciblage de la subvention et les options de politique d'appui aux producteurs.
- Etude sur la production et la distribution des intrants agropastoraux au Niger
- Etude sur les opportunités de création d'unités de production d'engrais au Niger
- Etude sur la cartographie de la fertilité des sols agricoles
- Etude sur la Revue et actualisation de la Stratégie Décentralisée et Partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable (SIAD)

Annexe 7 : Liste des importateurs d'engrais des régions de Maradi, Zinder et Tahoua

Région de Maradi

Noms et Prénoms	Contacts
Yahaya Hamidou	96 53 00 90
Hachimou Ali	96 97 22 59
Elhadj Zoulaidaini	96 27 08 09
Mourtala Ibrahim	94 06 15 15
Abdou Zakari	96 97 05 59
Elhadj Aboubacar	96 98 91 37
Elhadj Ali Kadirou	96 43 29 10
Elhadj Ibrahim Yari	96 53 00 90
Elhadj Balla Harouna	96 17 15 33
Elhadj Lawali Gago	96 97 52 12
Elhadj Rabé dan Tchadoua	96 97 22 59
TOTAL	**11**

Région de Zinder

Noms et Prénoms	Contacts
Bachir Lawali	96 30 00 11
Nassirou Saley	96 47 00 19
Abdou Moutou	
Elhadj Sani	90 94 84 35
Ahmet Abass	90 73 06 56
TOTAL	**06**

Région de Tahoua

Noms et Prénoms	Contacts
Aboubé Amada	96 55 14 63
Souleymane Amadou	96 49 22 43
Amadou Illogamou	96 34 05 07
Salifou Mahamadou	96 59 23 05
Malam Abdou Mahamadou	97 83 88 29
Madame Mariama Borgozi	94 56 87 14
Madame Mariama Attaher	96 37 30 89
TOTAL	**07**